



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 6/2024

Sitzung vom / Séance du 09.12.2024



VILLE DE
LUXEMBOURG
www.vdl.lu



multiplicity



ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 9 décembre 2024

EN SÉANCE PUBLIQUE

I.	Finances de la Ville : présentation du budget 2025	546
II.	Questions posées par des conseillers communaux	551
	1) Question de Monsieur le conseiller Benoy relative au projet de cargobike <i>VeloCarrier</i>	551
	2) Question de Monsieur le conseiller Benoy relative à l'état des installations sanitaires dans les écoles et les foyers scolaires de la Ville de Luxembourg	552
	3) Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant le projet urbanistique <i>Wunnquartier Stade</i>	553
	4) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet de la manifestation « <i>Die letzten Männer des Westens</i> »	553
III.	Circulation	554
IV.	Conventions	555
V.	Devis de travaux : aménagement d'une zone 30 à la rue de Rollingergrund	559
VI.	Urbanisme	560
	1) Demande de modification ponctuelle du PAG concernant une parcelle sise aux abords de la rue Louis de Froment	560
	2) Modification ponctuelle du PAP « Lycée Kuebebiert »	561
	3) PAP « Rue Giselbert » à Merl	561
	4) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 35, rue Malakoff	563
	5) Classement comme patrimoine culturel national d'une chapelle sise 28, rue des Maraîchers	564
	6) Lotissements de terrains	564
VII.	Octroi de subsides	564
VIII.	Rapport environnemental 2021/2022	564

IX.	Mandat pour la vente aux enchères de véhicules pour l'année 2025	565
X.	Affaires judiciaires	565
XI.	Motion en faveur d'un projet révisé d'itinéraire cyclable pour l'avenue Marie-Thérèse et la Place de Bruxelles	565

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance publique

I. FINANCES DE LA VILLE : PRÉSENTATION DU BUDGET 2025

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je ferai quelques remarques très générales sur le budget 2025. Tous ceux qui me connaissent savent que je ne suis pas une personne de chiffres, mais plutôt une personne d'équilibre, en ce sens que j'essaie de trouver un équilibre entre différentes tendances et opinions, afin que nous puissions continuer à organiser un vivre ensemble aussi harmonieux que possible dans notre ville. Je suis heureuse de constater que nous y sommes parvenus au fil des années et je souhaite bien entendu que nous puissions y parvenir ensemble encore longtemps.

Ces dernières années, notre ville s'est fortement développée, et elle continuera de le faire. Au 31 décembre 2023, la ville comptait 134.714 habitants. Aujourd'hui, le 9 décembre 2024, elle compte 136.370 habitants, ce qui équivaut donc à 16.056 habitants de plus en onze mois et demi. Nos services doivent suivre le rythme de cette croissance. Actuellement, la Ville compte environ 4.600 collaboratrices et collaborateurs afin de pouvoir offrir tous les services que les citoyens non seulement demandent, mais auxquels ils ont également droit.

Depuis des décennies, nous avons bien positionné notre Ville pour faire face aux grands défis qui sont liés à son développement. Madame la conseillère Costantini, rapporteuse du budget de la commission des finances, et Monsieur l'échevin Mosar évoqueront les investissements importants que nous réalisons dans les différents domaines : logement, infrastructures publiques, bâtiments communaux, écoles, etc. On peut citer ici le projet du nouveau complexe scolaire à Dommeldange, dont le coût estimatif s'élève à plus de 176 millions d'euros. Un autre projet de construction d'école est en cours de réalisation dans le quartier du Kiem. Au niveau des infrastructures sportives, la Ville prévoit la construction d'un nouveau stade d'athlétisme à Hamm. Nous espérons que le projet sera terminé pour 2028, l'année où les Jeux des Petits Pays seront organisés au Luxembourg. Récemment, le conseil communal a approuvé d'importants investissements pour la rénovation et l'extension de la Cinémathèque ainsi que pour la rénovation et la modernisation de l'auditorium du Conservatoire. Il convient également de mentionner les investissements dans la rénovation de la Maison Michel Rodange à Clausen, qui accueillera le siège des écoles de musique locales.

Voilà quelques exemples qui montrent que la mise en œuvre de grands projets est imminente ou a commencé. Dans les années à venir, des projets urbanistiques d'envergure sont prévus : *Porte de Hollerich, Laangfur, Kuebebiërg, Faiencerie / Villeroy&Boch, Nei Hollerich...* La Ville est bien placée pour répondre au développement urbain et à l'attractivité que connaît notre capitale, et ce à tous les niveaux. Pour pouvoir mener à bien tout cela, il faut aussi développer nos services. Avec la création de nouveaux quartiers, il faut développer le Service Hygiène. Dans ce contexte, il convient de rappeler le projet de nouveau centre de recyclage à Merl. Nous avons besoin d'une offre plus importante en matière de transports publics. Pour notre Service Autobus, un nouveau dépôt sera construit à la Cloche d'Or. Il s'agit de projets de grande envergure et nous espérons pouvoir présenter les plans correspondants au conseil communal l'année prochaine.

Pour pouvoir mettre tout cela en œuvre, nous avons également besoin du soutien de nos citoyens. Je me réjouis du fait que les électeurs nous aient renouvelé leur confiance l'année passée. Cela nous donne le soutien nécessaire et la certitude que les citoyens comprennent les grands changements que connaissent notre société et notre ville depuis un certain nombre d'années. Jusqu'à présent, nous avons réussi à relever ces défis ensemble. Dans les années 90, nous avons élaboré avec M. Joly le plan d'aménagement général (PAG) dit « Plan Joly ». En 2017, le nouveau PAG a suivi, ceci après que nous ayons eu pendant 12 ans une composition politique différente au sein du collège échevinal. Nous avons élaboré le PAG en collaboration avec les citoyens. 2024 a été l'année des 24 quartiers. Nous nous sommes rendus dans les différents quartiers de la ville et nous avons mené des entretiens avec les citoyens. Des représentants des différents services communaux étaient sur place pour donner des explications sur les plans présentés et répondre aux questions. Il s'agissait d'une expérience très positive pour tous ceux qui ont participé à ces rencontres. Alors que les citoyens n'entrent souvent en contact avec nos agents que lorsque les choses ne se passent pas comme ils le souhaitent, nos agents ont pu fournir des explications proactives aux habitants lors de ces rencontres dans les quartiers. Nous poursuivrons cette expérience formidable l'année prochaine dans la mesure où toutes les idées et suggestions émises par les citoyens seront traitées par nos services et que nous nous rendrons à nouveau dans les différents quartiers. Le cas échéant, nous procéderons à des modifications à notre PAG dans une prochaine phase. Toute cette évolution implique de nombreux ajustements à tous les niveaux. D'ici le milieu de l'année prochaine, les conclusions des services seront passées en revue avec les citoyens.

Madame la conseillère Costantini, rapporteuse de la commission des finances, et Monsieur l'échevin des finances Mosar évoqueront dans leurs interventions les différents projets de la Ville. Pour ma part, j'aborderai brièvement le projet LUGA 2025. La LUGA nous fera visiter notre ville d'une manière très particulière et respectueuse de l'environnement. Elle « va rendre visible l'invisible », c.-à-d. qu'elle attirera également l'attention sur de petites choses que chacun d'entre nous peut observer et faire pour rendre ce monde, notre ville, encore plus beaux et plus agréables à vivre. Le coup d'envoi de la LUGA sera donné le 8 mai 2025. Les travaux d'organisation de la LUGA battent leur plein.

Vous savez tous que nous tenons beaucoup à ce que notre ville puisse se développer de manière agréable, durable et sûre. Au cours des années passées, un certain nombre de projets ont été lancés. Au niveau de la sécurité, on peut citer la mise en place du service « À vos côtés », le recours à des services de gardiennage et une collaboration quotidienne encore plus ciblée avec la police. Beaucoup reste à faire dans ce domaine, et la justice et les acteurs de notre action sociale doivent travailler main dans la main pour aider autant que possible les personnes qui se trouvent dans une situation difficile. Je compte sur le conseil communal pour qu'il soutienne nos efforts en la matière. Le projet de budget 2025 met à disposition les moyens financiers nécessaires à cet effet. Toutefois, une étroite collaboration avec de nombreux autres partenaires est également nécessaire pour obtenir le meilleur résultat possible dans l'intérêt des citoyens et de notre ville.

Dans cet esprit, je me réjouis d'avance de la discussion que nous aurons les vendredi et lundi prochains. Je donne maintenant la parole à Madame la conseillère Costantini, rapporteuse du budget de la commission des finances.

Madame Emilie COSTANTINI (CSV) : Madame le bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, chers membres du conseil communal, c'est un honneur pour moi de présenter le projet de budget 2025 de la Ville de Luxembourg. Je tiens

tout d'abord à remercier le personnel des différents services pour leur engagement et leur collaboration dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2025. Un remerciement particulier pour leur grand soutien et leur disponibilité va à Madame Castagna et à Monsieur Reding du Service Financier. En outre, je tiens à remercier Monsieur le conseiller Radoux, président de la commission des finances, tous les membres de la commission des finances ainsi que mes collègues de mon groupe politique pour m'avoir donné l'occasion de rédiger ce rapport.

En 2023, l'activité économique mondiale a été marquée par un net ralentissement, notamment dans les pays européens qui ont souffert de la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine. Après une année 2023 difficile, l'activité économique s'est redressée au Luxembourg au cours du premier semestre 2024. Le *Conjoncture Flash* du STATEC d'octobre 2024 décrit la situation comme suit : « Si l'ensemble de l'économie luxembourgeoise a renoué avec la croissance sur les deux premiers trimestres de l'année, la valeur ajoutée brute en volume de la construction demeure sur une tendance de repli. En effet, le domaine du bâtiment affiche toujours les plus fortes baisses d'emploi. » La situation économique s'est donc redressée après les années difficiles de la pandémie, mais des incertitudes subsistent, notamment au vu du contexte géopolitique et de la situation de certaines branches au Luxembourg. Le budget de la Ville de Luxembourg s'inscrit dans ce contexte. La Ville profite de sa situation financière saine pour soutenir les différents secteurs, en poursuivant sa politique d'investissement, en aidant, comme l'État, les plus démunis, mais aussi pour se moderniser et se développer. Le rapport met en évidence les principales évolutions budgétaires pour les années 2023, 2024 et 2025.

En 2023, malgré un budget initialement déficitaire de 119,5 millions d'euros, un résultat positif de 24,8 millions d'euros a été obtenu. Cela a été rendu possible grâce à une augmentation des recettes ordinaires, notamment du Fonds de dotation globale des communes (FDGC) et de l'impôt commercial communal (ICC), ainsi qu'à une diminution des dépenses extraordinaires en raison du retard pris par certains projets d'infrastructure de réseaux et de construction. À la fin de l'exercice 2023, une dotation au fonds de réserve de 80 millions d'euros a pu être effectuée, cette dotation étant incluse au niveau des dépenses ordinaires.

Par rapport au projet de budget 2024, qui prévoyait un déficit de 219,2 millions d'euros, le budget rectifié 2024 présente un déficit de 140,9 millions d'euros. Les recettes ordinaires ont connu une hausse significative, tandis que les recettes extraordinaires sont passées de 160,2 millions d'euros à 44,5 millions d'euros, cela en raison du report au budget 2025 de la recette liée au transfert du bâtiment du Centre national d'incendie et de secours (CNIS). Le CGDIS devra payer 70 millions d'euros pour le transfert de propriété du bâtiment du CNIS. Les dépenses extraordinaires ont été revues à la baisse en raison de retards sur certains chantiers et de délais de livraison très longs, notamment pour la livraison des nouveaux bus électriques. D'un autre côté, la Ville peut afficher des augmentations dans le domaine du logement en 2024 : le budget rectifié 2024 prévoit 58,3 millions d'euros pour ce domaine.

Le projet de budget 2025 a été élaboré selon la même logique et trouve son fondement dans la déclaration échevinale 2023-2029. Il prévoit un total de 1.253,9 millions d'euros de recettes ordinaires. Les dépenses ordinaires sont estimées à 894,7 millions d'euros. Les dépenses extraordinaires atteignent le niveau exceptionnel de 665,2 millions d'euros, soit une hausse de 24,5 % par rapport au budget rectifié 2024, ce qui reflète une volonté d'investissement soutenue, notamment dans les domaines du logement, des infrastructures et de la digitalisation. Le budget 2025 prévoit un déficit général de 153

millions d'euros, qui sera financé par les réserves constituées pendant les années précédentes. Ces chiffres témoignent d'une gestion financière stratégique axée sur l'équilibre entre prudence et ambition, permettant à la Ville d'agir en fonction des priorités qu'elle a fixées, tout en s'adaptant aux défis économiques et sociaux et en évoluant vers une ville de plus en plus « intelligente ».

Les grands axes du budget 2025

Smart City et digitalisation : Une *smart city* ou « ville intelligente » est une ville moderne et innovante qui investit dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'améliorer en permanence la qualité de vie et de travail de ses citoyens, des personnes qui y travaillent et de ses visiteurs. L'objectif est de créer un écosystème urbain optimisé, connecté et durable.

Les avancées technologiques, telles que les capteurs intelligents, l'*Internet des objets (IoT)*, le Big Data (des données plus variées, arrivant en quantités toujours plus importantes et à une vitesse plus élevée) et l'intelligence artificielle (IA) jouent un rôle clé en permettant la collecte de données en temps réel et en garantissant une connectivité de haut niveau grâce à des réseaux Internet rapides.

La digitalisation désigne le remplacement des processus manuels existants par des processus automatisés, idéalement sans papier, permettant un travail plus efficace et une meilleure utilisation des ressources. Pour ce faire, l'utilisation d'outils numériques, tels que des applications et des plateformes, est nécessaire. Les avantages de cette transformation sont nombreux. Pour les citoyens, elle représente un gain de temps considérable, un meilleur accès aux services et une communication plus fluide avec la commune. Pour les administrations locales, la digitalisation signifie une réduction des coûts et une meilleure gestion des données et des infrastructures. La digitalisation est mise en œuvre conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE.

Digitalisation et transition vers une smart city : La Ville est engagée dans une double transformation : d'une part, la modernisation de ses processus à l'aide de la digitalisation et, d'autre part, elle travaille à devenir une véritable *smart city*. Bien que différents, ces deux axes sont complémentaires afin d'offrir des services plus efficaces et adaptés aux besoins des citoyens.

Smart city et digitalisation se retrouvent à plusieurs endroits de la déclaration échevinale et dans différents domaines. Depuis plusieurs années, la Ville fait des efforts sur les deux plans. Alors que les dépenses pour la fonction informatique s'élevaient encore à 16,5 millions d'euros en 2015, elles ont plus que doublé sur une période de dix ans pour atteindre 36,6 millions d'euros au budget 2025. Le nombre d'utilisateurs informatiques est passé de 1.600 en 2015 à 3.200 en 2023. Si le réseau de fibre optique s'étendait sur 130 km en 2014, il a atteint 432 km en 2023.

Je voudrais énumérer une série de projets achevés, en cours ou à venir :

- *Comité de pilotage digitalisation* : le collège échevinal vient de créer un comité de pilotage de la digitalisation qui consolidera les initiatives et les projets des services communaux en vue de développer une stratégie globale de digitalisation pour la Ville.
- *Bierger-Center* :
 - Modernisation des services du *Bierger-Center* et de l'état civil : en collaboration avec le Centre des

technologies de l'information de l'État (CTIE), il est désormais possible de commander des actes d'état civil via le portail *myguichet.lu*.

- Prise de rendez-vous simplifiée : pour répondre aux besoins des demandeurs, notamment étrangers, le *Bierger-Center* a mis en place un système de prise de rendez-vous avec des confirmations et des rappels automatiques en trois langues (français, allemand et anglais) par e-mail ou SMS.
 - Les opérations liées au vote par correspondance et à l'inscription sur les listes électorales ont été optimisées. Par exemple, des rappels sont envoyés aux citoyens qui ont entamé une demande sans la finaliser.
 - Changement de résidence facilité : pour les nouveaux résidents venant de l'étranger, un projet est en cours d'élaboration qui permettra de finaliser cette procédure entièrement en ligne.
 - Innovation avec l'assistant utilisateur : une nouvelle fonctionnalité sous forme d'assistant guidera les utilisateurs, vérifiera les documents requis et transmettra les informations de manière sécurisée aux services compétents.
- *Administration :*
- Système de gestion électronique de documents (GED) : un grand projet visant à automatiser les processus entre les différents services et le Secrétariat général ainsi que le collège échevinal sera lancé dans le courant de l'année 2025. Il comprend également une refonte de la GED centrale de l'administration communale. Le budget 2025 prévoit à cet effet 850.000 euros pour le développement et 625.000 euros pour l'acquisition du nouveau logiciel. L'absence de législation relative à la signature électronique dans les administrations reste toutefois un frein à une digitalisation de bout en bout.
 - PEPPOL : conformément à la législation en vigueur, la Ville oblige ses fournisseurs, depuis mars 2023, à lui envoyer leurs factures via le réseau PEPPOL (Pan-European Public Procurement OnLine). De plus, un projet est en cours visant à mettre les factures de la Ville à la disposition des clients sur *myguichet.lu*.
 - « *E-Reider* » *digital* : ce projet pilote, qui sera développé en 2025, vise à fournir des informations harmonisées et cohérentes sur des plateformes d'information digitales (écrans/bornes) dans tous les quartiers de la ville.
 - Le réseau social de voisinage *HoplR* est une solution numérique *out of the box* pour laquelle la Ville a acquis une licence d'utilisation. Elle offre aux voisins un réseau social gratuit et fermé. Le Service Communication et Relations publiques de la Ville peut communiquer des messages ciblés par quartier.
- *Services techniques :*
- Capteurs intelligents et *Internet des objets* : les projets de digitalisation ne concernent pas uniquement les processus administratifs ou la mise à disposition d'informations, mais également le traitement des données collectées par des capteurs. Il s'agit par exemple de capteurs intelligents pour mesurer la consommation d'eau. Le traitement de ces données est utilisé pour la facturation de la consommation

réelle et le citoyen peut recevoir sa facture par voie électronique. En outre, l'analyse des données en temps réel permettra de détecter plus rapidement les fuites ou de prédire les tendances de consommation.

- Le réseau *LoRaWAN* offre une communication sans fil à longue portée et à faible consommation d'énergie. Il est prévu d'installer 300 antennes supplémentaires (budget : 256.000 euros), générant des coûts annuels de 35.000 euros. L'extension du réseau *LoRaWAN* ne servira non seulement au Service Eaux, mais aussi au Service Bâtiments, au Service Canalisation (pour surveiller le niveau des cours d'eau), au Service Hygiène (pour surveiller le niveau de remplissage des bennes à déchets) ainsi qu'au Service du Délégué à l'Environnement (pour mesurer la qualité de l'air).
- *Informatique* : les données sont un point crucial dans les initiatives *smart city*. Ce sont elles qui permettent la mise en place de *digital twins*. À cette fin, le Service TIC de la Ville est en train de mettre en place un *data lake* pour collecter, gérer et enrichir tous les types de données des services. En outre, l'intelligence artificielle (IA) joue un rôle crucial. Elle permet d'analyser de grandes quantités de données et d'effectuer des calculs précis.
- *Environnement* : le site *City Map* propose différents cadastres accessibles sur un plan interactif en 3D. Il s'agit notamment du cadastre de rayonnement Wi-Fi, du cadastre solaire, du cadastre des toitures végétalisées ainsi que du répertoire du climat urbain et de la qualité de l'air.

La Ville a commencé à installer de nouveaux capteurs pour mesurer la qualité de l'air en ville. L'innovation réside ici dans l'utilisation d'un logiciel d'intelligence artificielle qui permet aux capteurs « d'apprendre » à améliorer la qualité des données fournies en fonction de divers paramètres, notamment météorologiques. Le budget 2025 prévoit 60.000 € pour ce projet.

Les services communaux ont lancé un projet d'évaluation de l'état de santé des arbres. L'exploitation d'images satellites, combinée aux constats sur le terrain, permet à un programme IA d'identifier de mieux en mieux la présence d'arbres et leur état de santé à partir de la télédétection (10.000 € pour l'année 2025).

La Ville a également entraîné un programme d'IA à identifier, à partir de photos aériennes, la présence de panneaux solaires dans des quartiers tests (12.000 € pour 2025).

Actuellement, la Ville prépare un projet d'identification par IA des besoins énergétiques de la substance bâtie sur le territoire de la capitale.

- *Topographie* : Le système d'information foncier *WebOffice* du Service Topographie et Géomatique est une plateforme de publication de différentes données topographiques et cartographiques gérées par le service.
- *Mobilité intelligente* :
 - *Live paper* : les horaires en papier aux arrêts de bus seront remplacés par des écrans à faible consommation d'énergie, qui pourront non seulement afficher les départs en temps réel, mais aussi d'autres informations telles que les perturbations des lignes, les déviations et les chantiers. Le budget 2025 prévoit 1,5 million d'euros pour ce projet.

- *Écrans RGB-LED* : environ 70 écrans LED seront remplacés par des écrans RGB-LED double face, permettant au Service Autobus d'adapter les informations et d'améliorer la communication avec les usagers. Le budget 2025 prévoit 800.000 euros pour ce projet.
 - *Dilax Pax Counting* : ce système permet de transmettre en temps réel le taux d'occupation des bus. Cette information peut être utilisée par le poste de commande pour envoyer des renforts ou être mise à la disposition des clients pour les aider à faire leur choix dans l'utilisation des bus.
 - Des stations de recharge pour bus électriques : l'objectif du collège échevinal est d'électrifier l'ensemble des autobus municipaux d'ici la fin 2025. Sept stations de recharge ont été installées aux terminus du réseau de bus et une station de recharge est en cours d'installation au dépôt des bus à Hollerich. Les stations sont équipées de caméras de température à capteurs intelligents qui génèrent une alarme lorsque la batterie du bus est trop chaude. Le budget 2025 prévoit 2 millions d'euros pour ce projet.
 - Le nouveau système intelligent de gestion du dépôt (*Betriebshof-Management-System, BMS*) permet d'optimiser le processus de recharge des bus électriques. Le BMS détermine automatiquement la position du bus dans le dépôt, ceci en fonction des tâches attribuées (recharge du bus, nettoyage, entretien, formation, etc.). Le budget 2025 prévoit 800.000 euros pour ce projet.
 - Le projet *IVU PAD* sert à transmettre aux conducteurs toutes les informations nécessaires sous forme numérique et en temps réel.
- *Stationnement* :
- Système de guidage dynamique des parkings : dans les parkings, l'automobiliste est guidé par des affichages qui lui indiquent les zones où des emplacements de stationnement sont disponibles.
 - *Application Neo-Parking d'Indigo* : la saisie de la plaque d'immatriculation permet de payer à l'avance sans prendre un ticket.
- *Éducation et jeunesse* : les écoles de la capitale sont très bien équipées en informatique. Les enfants apprennent à programmer, les enseignants bénéficient d'une formation continue et des cours sont proposés aux parents afin de mieux les informer sur les activités en ligne des enfants. Les méthodes d'apprentissage modernes à l'aide de tablettes sont promues et les parents intéressés sont initiés à ces méthodes d'apprentissage. Du matériel informatique spécialisé est mis à la disposition des enfants à besoins spécifiques. Un portail en ligne pour l'inscription des enfants à l'école et au foyer scolaire est prévu. L'éducation aux médias pour les enfants est promue, afin de les sensibiliser aux dangers des contenus et des techniques du monde en ligne.

Les particularités du budget 2025

Développement urbain : L'année 2024 a été l'année des 24 quartiers. Dans le cadre du projet *Quartierspläng* (« plans de quartier »), la Ville met l'accent sur ses 24 quartiers et élaborera pour chacun d'entre eux, en collaboration avec les habitants, les associations, les commerçants et les syndicats d'intérêt locaux, des plans de développement visant à

promouvoir le vivre-ensemble et la qualité de vie. Lors des *Apéri'tours*, les responsables politiques et les services compétents de la Ville ont présenté les projets dans les quartiers. L'accent a surtout été mis sur le dialogue avec les habitants. Pour la dernière phase, en 2025, il est prévu d'organiser des réunions de quartier, d'élaborer un plan d'action concret et de le documenter. Le collège échevinal a approuvé un budget de 700.000 euros. La moitié de cette somme sera imputée au budget 2025 (finalisation du projet).

Éducation : De grands projets d'infrastructure sont prévus pour les années à venir. On peut notamment citer le campus scolaire de Dommeldange, dont le coût s'élève à 176 millions d'euros, et le projet du campus scolaire central dans le quartier de la Gare. Ces projets s'accompagnent de la planification et de l'intégration des foyers scolaires dans des concepts globaux afin de renforcer l'identité des quartiers.

Solidarité : Les différentes conventions dans le domaine social seront poursuivies. Les projets d'inclusion sociale par le logement seront soutenus. Les initiatives telles que *streetwork* et *A vos côtés* continueront à être soutenues. L'allocation de solidarité sera adaptée de 15 %. La prime énergie sera doublée et prolongée d'un an. Concernant le Service Jeunesse, le projet *Etape21* offre un hébergement à une cinquantaine de jeunes âgés de 18 à 26 ans en situation de précarité, tandis que le projet *Péitrusshaus* prévoit un hébergement d'urgence pour une soixantaine de jeunes en situation de crise, âgés de 12 à 21 ans.

Environnement et écologie : L'année 2025 sera placée sous le signe de la LUGA 2025, un événement-phare qui permettra de sensibiliser aux questions climatiques et écologiques. La LUGA 2025, qui se déroulera de mai à octobre, est une exposition de jardins urbains et d'aménagements paysagers et agricoles. La Ville a prévu 3,6 millions d'euros au budget 2025 pour cet événement important. L'association LUGA a.s.b.l. s'est vu accorder un budget total de 22 millions d'euros, des coûts supportés à parts égales par l'État et la Ville.

Afin de lutter contre le changement climatique et d'améliorer la sécurité des citoyens, 5 millions d'euros sont inscrits au budget, notamment pour des mesures de sécurisation des arbres dangereux, des falaises et des sentiers de randonnée, ainsi que pour la gestion durable des forêts et la plantation d'arbres adaptés au changement climatique (notamment par la création d'une pépinière forestière).

Culture et sport : Le site de l'ancien abattoir deviendra un nouveau lieu de rencontre pour accueillir des événements culturels et des réunions conviviales. La Cinémathèque sera modernisée et rendue accessible aux personnes à besoins spécifiques. Avec le complexe sportif pluridisciplinaire prévu à Hamm, la Ville créera une offre sportive supplémentaire.

Mobilité : La Ville continue de développer son plan de mobilité. En matière d'électrification, la Ville remplace de plus en plus sa flotte de véhicules par des véhicules électriques, notamment pour le Service Autobus et le Service Hygiène. Cela vaut en principe aussi pour les autres véhicules utilitaires et compacts des autres services. Le budget 2025 prévoit des dépenses de plus de 55 millions d'euros.

La Ville continue d'investir dans le déploiement du tramway et des nouveaux tronçons. Ainsi, une participation d'environ 8 millions d'euros est prévue pour le lancement des grands projets à venir au Kirchberg, à Hollerich ainsi que pour le nouveau centre de remisage du tramway.

Digitalisation, technologies de l'information et de la communication, Smart City : Comme nous l'avons déjà mentionné, la Ville déploie beaucoup d'efforts en matière de digitalisation et de *smart city*. Le budget 2025 prévoit des dépenses d'environ 25 millions d'euros à cet effet. Par ailleurs, d'importants

moyens financiers et humains sont déployés pour sécuriser les applications informatiques et pour se protéger contre les cyber-attaques potentielles.

Logement : En 2025, la Ville prévoit d'investir 229 millions d'euros dans la construction et la rénovation de bâtiments. Dans le domaine du logement, on constate une nette augmentation : le budget 2025 prévoit 40,8 millions d'euros. Ce budget permettra de soutenir des projets dans des zones stratégiques telles que le PAP « Centre de Merl », la rue de Merl, la rue Albrecht et le boulevard Konrad Adenauer, qui visent à améliorer l'offre de logements abordables.

Les finances solides de la Ville lui permettent de poursuivre sa politique volontariste en matière de logement, telle qu'elle a été consignée dans la déclaration échevinale. Un tableau des bâtiments et des terrains acquis par la Ville à cet effet est joint au rapport. Le tableau montre les dépenses pour les terrains et pour quatre projets VEFA, dont deux ont déjà été approuvés via le budget rectifié 2024 et le budget 2025.

Conclusion : Le projet de budget 2025 reflète une vision ambitieuse et durable pour la Ville. Grâce à une gestion financière rigoureuse et des investissements stratégiques, il vise à transformer la ville en une métropole connectée, inclusive et respectueuse de l'environnement. Les priorités, telles que la digitalisation, le logement, la mobilité et l'environnement, reflètent un engagement fort pour améliorer la qualité de vie des citoyens tout en préparant la Ville aux défis de demain. Pour conclure, cette approche peut être illustrée par une citation de Bernard Stiegler : « Il est nécessaire d'inventer une nouvelle intelligence urbaine, d'utiliser les plateformes numériques pour organiser les délibérations locales et donner aux habitants la capacité de s'approprier le destin technologique de leur ville. »

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Madame Emilie Costantini pour son rapport intéressant et détaillé. Je donne maintenant la parole à Monsieur l'échevin des finances, Laurent Mosar.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : C'est le 13^e projet de budget que je vais présenter aujourd'hui en ma qualité d'échevin en charge des finances de la Ville. Tous ceux qui me connaissent savent que j'apprécie un bon vin. Si je fais une comparaison, je dirais que le projet de budget 2025 est un très bon millésime. Je suis donc d'autant plus heureux de pouvoir présenter au conseil communal les grandes lignes de ce budget. Je n'ennuierai pas le conseil communal avec de longues digressions sur les chiffres, mais j'aborderai différents points forts du budget – et finalement encore deux points qui ont demandé beaucoup de réflexions de la part du collège échevinal.

Je voudrais tout d'abord remercier nos collaboratrices et collaborateurs du Service Financier qui, sous la direction de Madame Castagna et de Monsieur Reding, ont accompli un travail remarquable. Mes remerciements s'adressent également aux collaboratrices et collaborateurs de la Recette communale, qui veillent à l'établissement des factures et à l'encaissement des sommes dues. Sans leur grand engagement, nous ne pourrions pas avoir accès aux ressources financières substantielles dont nous avons besoin pour financer les différentes activités. Mes remerciements s'adressent également au personnel des autres services. Année après année, ils se donnent beaucoup de mal pour présenter leurs chiffres et ils font eux aussi un travail remarquable. Je tiens également à remercier la commission des finances, et en particulier Monsieur Radoux, son président. C'est toujours avec plaisir que je participe aux réunions de la commission des finances, et j'apprécie de discuter avec ses membres. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord, l'ambiance au sein de la commission est excellente.

Un remerciement particulier à Madame Costantini, rapporteuse du budget de la commission des finances. Son rapport fait partie des très bons millésimes. Madame Costantini s'est penchée sur un sujet qu'aucun autre rapporteur n'a abordé jusqu'à présent : la ville numérique. Madame Costantini a énuméré ce que la Ville a réalisé ces dernières années dans le domaine de la digitalisation et de ce qu'elle veut encore réaliser à l'avenir. J'ai moi-même découvert plusieurs choses dont je n'avais pas connaissance auparavant. Je constate que la Ville est encore mieux placée que je ne le pensais et que plusieurs de ces projets atteignent une ampleur dont je n'avais pas conscience. Rien que les projets cités au niveau de l'environnement illustrent la *success story* dans le domaine de la digitalisation. À l'heure actuelle, la digitalisation est un élément essentiel du bon fonctionnement d'une administration communale. Une politique sans digitalisation, sans intelligence artificielle, n'est plus possible aujourd'hui. Je tiens donc à remercier expressément la rapporteuse du budget pour son rapport intéressant et excellent.

Après des années plus difficiles sur le plan économique – les années Covid et 2023 – nous retrouvons à nouveau des eaux plus calmes. Les recettes provenant du Fonds de dotation globale des communes et de l'impôt commercial communal augmentent massivement : + 13 % de recettes supplémentaires par rapport aux comptes 2023, ce dont nous nous réjouissons.

Comme je suis quelqu'un de prudent, j'estime que nous ne devrions pas surestimer ces chiffres, car ils sont en grande partie dus au fait que les finances publiques sont bonnes, ce qui s'explique aussi par le fait que certains contribuables ont payé beaucoup d'impôts ces derniers mois. À cela s'ajoute le fait que nos institutions bancaires se portent bien, grâce à des taux d'intérêt élevés. La Ville profite également de ces bons chiffres au niveau national. Je voudrais à nouveau rendre attentif à une certaine précarité des recettes, due au fait que notre économie est fortement dépendante de la place financière. Si une nouvelle crise devait survenir, le Luxembourg serait plus durement touché que d'autres pays. Nous devons également être conscients du fait que les revenus de la place financière ne sont pas garantis pour l'éternité. Actuellement, les chiffres sont bons, ce qui nous permet d'entreprendre les projets ambitieux inscrits dans l'accord de coalition.

Les critiques formulées à diverses reprises au sein du conseil communal et au sein d'autres instances, selon lesquelles la Ville ne serait pas assez bien positionnée sur le plan social et qu'elle ne ferait pas non plus assez d'efforts en matière de création de logements, doivent être fermement rejetées. Voici quelques chiffres qui montrent l'importance des investissements de la Ville dans les domaines du social et du logement.

Au total, les investissements dans le domaine de la politique sociale dans les comptes 2023 s'élèvent à plus de 51 millions d'euros. Le projet de budget 2025 prévoit près de 72 millions d'euros. À mon avis, on ne trouve aucune autre institution, aucune autre commune qui augmente aussi massivement son budget social. Les dépenses pour l'intervention sociale sont passées d'environ 14 millions à près de 17 millions d'euros. Par conséquent, avec la meilleure volonté du monde, je ne peux pas comprendre les critiques exprimées. La semaine prochaine, nous proposerons au conseil communal une augmentation de la prime énergie et de l'allocation de solidarité. D'après mes informations, la Ville de Luxembourg est la seule commune à verser une prime énergie aux citoyens qui se trouvent dans une situation financière difficile, une prime destinée à les aider à supporter la hausse des prix de l'énergie. Le conseil communal est saisi de la proposition de doubler le montant accordé jusqu'à présent. L'allocation de solidarité est adaptée en permanence. Lundi prochain, le conseil communal sera saisi de la proposition du collège échevinal d'augmenter l'allocation de solidarité de 15 %. La Ville travaille à une

simplification des procédures. Les informations relatives aux allocations susmentionnées peuvent être consultées sur le site Internet de la Ville. Les personnes qui peuvent bénéficier de ces allocations sont contactées trois à quatre fois par an par notre service.

Je remercie Madame la conseillère Costantini d'avoir cité les chiffres relatifs à la politique du logement. La Ville a racheté des projets VEFA. Selon le Pacte logement 2.0, la Ville peut acquérir un certain nombre de logements abordables dans le cadre d'un PAP « nouveau quartier » - et c'est ce qu'elle fait. Le budget 2024 prévoyait environ 6 millions d'euros pour l'achat de projets VEFA. Le budget 2025 prévoit 41 millions d'euros à cet effet. Plus de 8 millions d'euros sont prévus pour l'acquisition des logements dits de quota - contre 2 millions d'euros dans le budget 2024. Pour l'acquisition d'autres logements, le budget a été augmenté de 23 millions d'euros à 45 millions d'euros. Plusieurs projets de construction de logements ont déjà été approuvés par le conseil communal. On peut citer par exemple le projet *River Place* avec 35 unités d'habitation (dont 11 unités de *co-living*) et le projet *Horizon* avec 103 unités d'habitation. Les projets *Forge* (48 unités d'habitation) et *Brooklyn* (20 unités d'habitation) seront présentés au conseil communal en temps voulu. Au cours des deux ou trois prochaines années, 206 logements supplémentaires seront créés, dont la plupart seront proposés à la location. Actuellement, la Ville compte 800 logements sociaux. Le reproche selon lequel la Ville ne ferait pas assez pour créer des logements doit donc être fermement rejeté. Si une nouvelle opportunité de rachat de projets en VEFA se présente, la Ville saisira l'occasion. En outre, la Ville s'efforce toujours d'acquérir des terrains. Elle mène donc une politique très proactive. Si d'autres acteurs faisaient de même, le problème de la pénurie de logements serait moins aigu.

Comme je suis quelqu'un qui ne veut pas toujours enjoliver les choses, je me permets également d'aborder deux points qui nous préoccupent en tant que collègue échevinal.

Premièrement, il s'agit des dépassements de devis. Dans ce contexte, il me semble important de préciser au préalable que la plupart de ces dépassements sont dus à des adaptations légales, dont l'indexation. Deuxièmement, un certain nombre de dépassements sont également dus à des calculs erronés effectués par les bureaux d'études mandatés par la commune. Il va de soi que nous ne nous en réjouissons pas non plus et que nous nous efforçons de remédier à cette situation. Je m'insurge contre les reproches qui sont parfois formulés comme si la faute devait être attribuée à nos services ou au collègue échevinal. Si l'on examine les différents devis rectifiés, on constate que nos services ou le collègue échevinal ne sont que très rarement responsables des dépassements de coûts.

Il convient en outre de noter que le rachat de projets VEFA a permis de faire baisser fortement les coûts de construction au mètre carré : le coût de la construction et du terrain est de 5.800 euros par mètre carré. Nous ne payons pas plus. Cela nous a permis d'entamer des négociations avec des promoteurs immobiliers supplémentaires. Récemment, j'ai eu un entretien avec la SNHBM, qui met en œuvre un certain nombre de projets pour le compte de la Ville et qui s'est déclarée prête à baisser les prix, de sorte que je suis optimiste quant à la diminution des dépassements de coûts dans les années à venir, sachant également que de nombreux devis ont été établis pendant la crise du Covid, pendant laquelle des adaptations de coûts ont eu lieu pour les raisons évoquées à plusieurs reprises.

Le collègue échevinal a beaucoup réfléchi à la sécurité des transactions financières au cours de toutes ces années. Tout le monde est au courant de la pénible affaire de fraude auprès de la Caritas. Il y a trois ans déjà, la Ville avait commandé un audit afin d'évaluer, entre autres, la sécurité des transactions

financières. Le rapport final de cet audit contient une série de recommandations que nous avons pratiquement toutes mises en œuvre. La recommandation très importante de réaliser un audit interne a été mise en œuvre. La Ville a engagé un auditeur interne en la personne de Madame Clara Müller. Cela montre le sérieux avec lequel nous nous occupons de la question de la sécurité des transactions financières. Lors de discussions approfondies, le collègue échevinal et la Recette communale ont débattu de la manière d'éviter que des cas similaires à l'affaire évoquée ne se produisent. Je crois pouvoir dire que des « fraudes au président » n'auraient probablement pas été possibles au sein de la Ville de Luxembourg, ceci en raison d'une série de garanties intégrées en interne. Cela ne signifie pas que nous soyons à l'abri à 100 %, mais en matière de sécurité des transactions financières, la Ville est bien placée.

Pour conclure, il convient de souligner à nouveau le niveau élevé des investissements de la Ville. Par rapport aux comptes 2023, les dépenses d'investissement du budget 2025 augmenteront de 24,5 %. Les investissements extraordinaires s'élèveront à plus de 660 millions d'euros. Le budget 2025 est un budget ambitieux qui tient également compte de l'équilibre social dans la capitale. L'écart social entre les riches et les pauvres ne doit pas se creuser davantage. Il s'agit en outre d'un budget qui respecte la promesse de la majorité DP-CSV et du collègue échevinal en place de faire de la création de logements une priorité absolue. Les chiffres cités montrent qu'il ne s'agit pas de paroles en l'air, inscrites dans la déclaration échevinale, mais que nous mettons en pratique ce qui y est écrit. Je suis fermement convaincu que le budget présenté au conseil communal est bien placé pour faire face aux grands défis qui se présenteront dans les années à venir.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Monsieur l'échevin Mosar de ses explications et de ses commentaires détaillés. Vendredi prochain, les membres du conseil communal auront l'occasion de s'exprimer sur les documents budgétaires.

II. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Monsieur le conseiller Benoy relative au projet de cargobike *VeloCarrier*

Monsieur François BENOY (déi gréng) : En mai 2023, juste avant les élections communales, le collège échevinal avait annoncé vouloir réaliser un projet de livraisons par cargobike sur le territoire de la Ville, ceci en collaboration avec la société *VeloCarrier*. Selon la présentation en commission de la mobilité urbaine du 3 mai 2023, la convention entre la Ville et *VeloCarrier* prévoyait la mise à disposition d'un site de stockage (City Hub) et d'un bureau sur le site de l'ancien abattoir à Hollerich (moyennant paiement d'une redevance de 300 € par la société *VeloCarrier*) ainsi que l'acquisition par la Ville de trois cargobikes et leur mise à disposition à la société *VeloCarrier*.

- Etant donné qu'on ne trouve aucune information à ce sujet sur Internet, puis-je en conclure que le projet n'a finalement jamais été réalisé ? Pour quelles raisons ?
- Pourquoi ni la commission de la mobilité, ni le conseil communal n'ont été informés de l'avancement respectivement de l'abandon de ce projet ?
- Quels ont été les coûts de ce projet pour la Ville ? L'argent en question est-il perdu pour la Ville ?

- Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas lancé un nouveau projet de livraison par cargobike ? Quels sont les projets du collège échevinal à ce propos ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Il s'agit en effet d'un projet important, annoncé dans le cadre des élections communales. La Ville a été contactée par une société étrangère, qui propose déjà un système de cargobike dans plusieurs villes européennes. L'entreprise en question nous a demandé si nous pouvions l'aider à mettre en place un tel système à Luxembourg-Ville. Comme il serait judicieux qu'une partie des nombreuses livraisons de marchandises puisse se faire par des cargobikes, nous avons assuré à la société le soutien de la Ville.

En juin/juillet 2023, une convention a été signée, l'entreprise a reçu les clés des locaux situés sur le site de l'ancien abattoir, et elle a payé le loyer – mais elle n'est jamais venue au Luxembourg. Nos lettres, y compris des lettres recommandées, sont restées sans réponse. Le collège échevinal a alors décidé de résilier unilatéralement la convention. La société n'a plus donné de ses nouvelles et n'a même pas réclamé le remboursement du loyer déjà payé. Hormis le temps de travail de notre personnel, il n'y a pas eu de frais pour la Ville. Les trois cargobikes qui devaient être mis à la disposition de la société n'avaient pas encore été commandés.

Plusieurs autres entreprises ont maintenant manifesté leur intérêt pour mettre en place un système de cargobikes à Luxembourg-Ville. Nous sommes tout à fait disposés à soutenir de telles initiatives. Il devra en tout cas s'agir d'une initiative privée, car la Ville n'introduira pas de système de ce genre en régie propre.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Le collègue échevinal n'a donc pas pris d'initiative l'année passée pour qu'un tel projet voie le jour ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le service compétent et l'échevin responsable ont entamé une réflexion sur les possibilités existantes. Si quelque chose se présente dans ce sens – peut-être au cours de l'année prochaine – nous présenterons ce projet au conseil communal.

2) Question de Monsieur le conseiller Benoy relative à l'état des installations sanitaires dans les écoles et les foyers scolaires de la Ville de Luxembourg

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Absence de lunettes et de couvercles de toilettes, des chasses d'eau cassées, pas de savon, manque de propreté... voilà quelques-unes des remarques des enfants sur l'état des toilettes dans certaines écoles et certains foyers scolaires de la Ville de Luxembourg. Ces constats concernent principalement les bâtiments les plus anciens.

Certaines villes, comme par exemple Freiburg (Allemagne), se sont dotées d'un budget et d'un programme spécialement dédiés à la rénovation des installations sanitaires de leurs écoles et infrastructures parascolaires.

- Quel est selon le collège échevinal l'état des installations sanitaires dans les écoles et foyers scolaires de la Ville de Luxembourg ? Le collège échevinal considère-t-il que les enfants ont eux aussi droit à des installations sanitaires propres et confortables ?
- Quel est l'équipement standard actuellement garanti dans chaque école et foyer scolaire de la Ville ? Est-ce qu'il répond aux besoins actuels ?
- La propreté ainsi que la présence de savon et de papier-toilette sont-elles garanties en permanence ?

- Est-ce que la boîte de produits menstruels est disponible dans chaque établissement fréquenté par des filles à partir du cycle 3 de l'enseignement fondamental ? Est-ce que les produits en question sont adaptés aux élèves ?

- Quelles sont les rénovations prévues dans les mois et années à venir dans les bâtiments anciens pour améliorer la situation ?

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Le programme des villes étrangères décrit par Monsieur le conseiller Benoy fait partie du quotidien de notre Service Maintenance, dont la charge de travail est vraiment considérable. Il va de soi que nous voulons tous offrir de bonnes installations à nos enfants. Toutes les installations sont en bon état. Certaines d'entre elles ont pris de l'âge (par exemple à Belair) et sont remplacées au fur et à mesure par le Service Maintenance. En principe, toutes les installations sont conformes aux normes et réglementations en vigueur. Si ce n'est pas le cas pour certaines, nous prions les acteurs concernés de bien vouloir nous le signaler.

Parmi les 425 réclamations de toutes sortes que le Service Foyers scolaires a reçues au cours de l'année scolaire 2023/2024, 13 seulement concernaient des installations sanitaires. Dans un seul cas, une lunette de toilette cassée était à l'origine de la réclamation.

Le Service Maintenance dispose d'un très bon plan de nettoyage. Le matin, au début des cours, tout a été nettoyé. Un deuxième nettoyage est effectué au cours de la journée.

Il va de soi que l'on veille à ce qu'il y ait du savon, du papier toilette, etc. En ce qui concerne les articles menstruels, il y a des protège-slips, des serviettes hygiéniques ainsi que des tampons dans les toilettes des écoles fondamentales et des foyers scolaires fréquentés par des élèves du 4^e cycle. Il s'agit de produits bio qui ne contiennent pas de produits chimiques.

Il existe un plan pluriannuel pour la rénovation des installations sanitaires des écoles. Ce plan est actualisé chaque année. Un nouveau foyer scolaire a été récemment achevé à Neudorf. De nouvelles installations sont également en cours de réalisation dans la rue Henri VII. Dans les années à venir, une attention particulière sera accordée aux bâtiments vieillissants de la rue Gellé et de l'avenue Gaston Diderich. Les priorités seront revues de temps en temps, en tenant compte de l'utilisation actuelle des locaux dans les bâtiments et de la charge de travail de notre personnel.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Quel est l'équipement standard correspondant à la norme évoquée par Monsieur l'échevin Galles ? En outre, je tiens à souligner que la Ville doit effectuer des contrôles et ne pas s'attendre à ce que les enfants de l'école fondamentale lui transmettent eux-mêmes des réclamations, par exemple via *Report-it*. J'ai parlé à un certain nombre de parents et c'est un fait que les installations ne sont pas toujours en ordre, surtout dans les bâtiments anciens.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : En ce qui concerne les normes, il s'agit de l'équipement que je viens de décrire et du fait que tout doit être propre. Bien entendu, nous ne comptons pas sur les réclamations des enfants lorsqu'il s'agit de nettoyer ou de réparer quelque chose. Les concierges, qui font partie du Service Maintenance, ou le personnel des foyers scolaires transmettent ce genre d'informations.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : J'invite Monsieur le conseiller Benoy à signaler aux parents concernés de faire part de leurs réclamations à la Ville, afin que l'on puisse y remédier.

3) Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant le projet urbanistique *Wunnquartier Stade*

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Trois années après la proclamation des résultats du concours *Wunnquartier Stade*, le collège échevinal n'a toujours pas soumis au conseil communal les modifications du PAG, ni les PAP afférents, en vue de la réalisation de cet important projet urbanistique de la Ville.

- Quel est l'état d'avancement de ce projet ? Pourquoi le conseil communal n'a-t-il pas obtenu d'informations à ce sujet depuis trois ans ?
- Est-ce que le projet retenu lors du concours a été modifié depuis ? Si oui, sur quels aspects et avec quels résultats ?
- Quand la procédure de modification du PAG, respectivement du PAP sera-t-elle lancée ? Quel est le calendrier prévu pour ce projet ?

Dans le cas de la transformation du site industriel de la *Metzeschmelz* en quartier résidentiel, une participation active, régulière et transparente des riverains est prévue. Ce processus sera accompagné par un bureau d'experts. Je renvoie au site Internet *metzeschmelz.lu*.

- Pourquoi la Ville n'a-t-elle plus informé, ni associé la population depuis la proclamation du lauréat du projet *Stade* ?
- Est-ce que la Ville mettra en place, pour le quartier du *Stade*, un programme de participation citoyenne comparable à celui de la *Metzeschmelz* ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : En 2021 la Ville avait organisé un concours d'architectes. Les habitants ont été impliqués, ont pu voir les plans et faire part de leurs remarques. Un projet a été retenu et l'élaboration d'un plan directeur a été commandée. En effet, la mise en œuvre du projet présupposera une modification du PAG et l'élaboration de différents plans d'aménagement particuliers (PAP).

En 2023, tous les services concernés de la Ville (services Hygiène, Énergie, Canalisation, Environnement, Coordination culturelle, Bâtiments, Sports, Affaires sociales, Crèches, Parcs, Circulation, Voirie, Topographie et Géomatique, Eaux, Biens communaux et Logement) ont été associés aux travaux, de même que les acteurs externes compétents (LuxTram, l'Administration de la gestion de l'eau, l'Administration des ponts et chaussées ainsi que la *Cellule de facilitation urbanisme et environnement* – CFUE).

J'espère que le plan directeur, qui est actuellement en phase de finalisation, pourra être présenté à la Commission du développement urbain dans les prochains mois. Mais avant cela, un certain nombre d'études devront être réalisées : une étude géologique pour déterminer la stabilité du sous-sol rocheux ; une étude géothermique pour déterminer le potentiel énergétique ; une étude préliminaire sur l'état des terrains potentiellement contaminés ; une évaluation environnementale stratégique et une étude de trafic. Le principe du tracé du tramway a été retenu et il reste à définir les détails au niveau de l'entrée du nouveau quartier.

Il y a eu un workshop le 18 octobre 2024 intitulé « La mixité des fonctions en ville », et lors de l'*Apéri'Tour* du 16 juillet dans le quartier Belair, les habitants ont reçu un aperçu de ce qui est prévu.

Nous travaillons donc très sérieusement sur ce projet. L'une des propositions retenues est d'augmenter légèrement la

densité des constructions. Des aspects plus concrets seront définis dans les PAP, car jusqu'à présent il ne s'agissait que d'un concours d'idées. Ce qui a d'ores et déjà été retenu, c'est la création d'un tiers-lieu dans l'ancienne caserne des pompiers de la route d'Arlon, en collaboration avec une jeune entreprise retenue lors d'un concours d'idées organisé par l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte.

Dès que les études mentionnées seront terminées, nous informerons les gens de la suite des événements. Nous prendrons les décisions politiques nécessaires et les présenterons à la commission consultative compétente. Ensuite, les PAP et les modifications nécessaires du PAG seront soumis à l'approbation du conseil communal.

Une approche globale est nécessaire, par exemple en raison du fait que l'accès au terrain appartenant à une congrégation religieuse ne sera probablement pas possible depuis la route d'Arlon, de sorte que cet accès devra se faire par les autres terrains.

La réalisation de ce projet présuppose la mise en œuvre de deux autres grands projets : le nouveau siège du Service Hygiène au centre de ressources à Merl et le nouveau stade d'athlétisme à Hamm. La réalisation de ces deux projets fait également l'objet d'un travail très intense, et j'espère que nous pourrons les présenter au conseil communal dans le courant de l'année 2025.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Je vous remercie de ces informations. Je me réjouis du fait que nous puissions compter sur des avancées dans les mois à venir, et je salue notamment le fait que la création d'un tiers-lieu soit prévue dans l'ancienne caserne des pompiers. Toutefois, la participation citoyenne dans le cadre de la *Metzeschmelz* va encore plus loin. Le collège échevinal est-il prêt à aller plus loin en matière de participation citoyenne – des habitants actuels, mais aussi des personnes qui utiliseront le site à l'avenir – pour ce projet important ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Lorsque toutes les informations seront disponibles, nous ferons des pas dans cette direction. En matière de participation citoyenne, nous n'avons de leçons à recevoir de personne.

4) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet de la manifestation « *Die letzten Männer des Westens* »

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Je trouve regrettable que l'heure des questions d'aujourd'hui ait été consacrée presque exclusivement à des questions introduites par le groupe *déi Gréng*. Les questions des différents groupes politiques devraient être traitées à tour de rôle.

Ma question concerne la manifestation « *Die letzten Männer des Westens* » (« Les derniers hommes de l'Occident ») qui a eu lieu le 29 novembre à l'invitation du collège échevinal et du « CID Fraen an Gender ». Il s'agissait d'une conférence de l'auteur allemand Tobias Ginsburg au sujet de ses recherches sur la soi-disant masculinité toxique au sein de certains groupes politiques. Il a publié ces recherches cette année dans un livre du même titre.

- 1) Selon quels critères M. Ginsburg a-t-il été choisi comme conférencier et pourquoi la Ville de Luxembourg a-t-elle soutenu cette invitation ?
- 2) Quelles sont ses qualifications ou ses positions académiques ?

- 3) Une conférence sur la soi-disant féminité toxique dans les milieux féministes de gauche est-elle également prévue après son intervention ?
- 4) Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?
- 5) À combien s'élèvent les honoraires de M. Ginsburg pour cette conférence ?
- 6) Les frais de déplacement et d'hébergement sont-ils pris en charge par la Ville ? Quel est le montant de ces frais ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Heureusement, nous vivons dans une société ouverte et pluraliste, où chacun peut défendre son point de vue. Je suggère à Monsieur le conseiller Weidig de devenir membre du « CID Fraen an Gender » et de proposer aux responsables d'inviter également d'autres orateurs.

Depuis qu'un candidat dont le répertoire comprend des déclarations sexistes et misogynes a été élu président des États-Unis, cet événement a absolument sa place dans une société pluraliste.

Je tiens à souligner que l'événement en question a été organisé non seulement par la Ville et le « CID Fraen an Gender », mais aussi par *respect.lu* et *infoMann*, qui œuvrent également en faveur d'une société plus ouverte et plus respectueuse des autres. Nous devons veiller à ce que certaines évolutions, telles que celles que l'on observe actuellement aux États-Unis, ne se propagent pas en Europe.

Cet événement a été présenté il y a plus d'un an (le 30 novembre 2023) à la commission de l'égalité des chances. Monsieur le conseiller Weidig était lui-même présent. Il y a eu un seul vote contre, et je suppose qu'il s'agissait de celui de Monsieur Weidig.

Les événements de ces derniers mois répondent à la question de savoir selon quels critères M. Ginsburg a été choisi comme orateur. Le sujet s'inscrit clairement dans le plan d'action pour l'égalité des chances 2023-2027 de la Ville. La Ville a signé une convention avec le « CID Fraen an Gender », mais il n'appartient pas à la Ville de dicter à cette association les événements qu'elle organise.

Vu les tendances antiféministes qui ont émergé ces derniers temps, j'estime que ce thème est tout à fait adapté à notre époque. Si Monsieur le conseiller Weidig avait été présent lors de la conférence, il aurait pu constater que la salle était pleine à craquer.

M. Ginsburg est titulaire d'un diplôme universitaire en dramaturgie, littérature et philosophie, ce qui devrait lui permettre d'écrire un livre. Les commentaires de M. Ginsburg sont sollicités par des médias sérieux tels que le quotidien *taz* ou la radio *Deutschlandfunk Kultur*. Le livre « *Die letzten Männer des Westens* » est paru aux éditions Rowohlt, qui peuvent être considérées comme une référence en Allemagne.

Si Monsieur le conseiller Weidig juge utile de proposer au « CID Fraen an Gender » d'organiser une conférence sur la « féminité toxique dans les milieux féministes de gauche », rien ne l'empêche, comme je l'ai dit, de devenir membre du « CID Fraen an Gender » et de faire une proposition en ce sens.

En ce qui concerne les honoraires de M. Ginsburg, il a reçu une indemnité de 1.200 € ainsi que 350 € pour le déplacement et l'hébergement. Ces frais ont été pris en charge directement par le CID et sont couverts par le subside que le CID reçoit dans le cadre de sa convention avec la Ville.

III. CIRCULATION

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Il y a environ un an, j'avais posé une question relative à la réglementation de l'itinéraire cyclable et piétonnier entre le boulevard de Kyiv et la rue de Hesperange. J'ai ensuite écrit à plusieurs reprises des courriels en ce sens à l'administration communale. Pourquoi a-t-il fallu si longtemps pour régler la situation ? S'agit-il du panneau D5A ou du panneau D5B, c.-à-d. s'agit-il d'un trottoir utilisé conjointement par les cyclistes et les piétons, ou les cyclistes devront-ils utiliser un côté et les piétons l'autre ? Un marquage avec une ligne continue est déjà en place. Toutefois, dans le cas d'un partage, cela pourrait prêter à confusion, car la ligne continue indique que le cycliste doit utiliser un côté et le piéton l'autre.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Notre groupe s'abstiendra sur les dispositions qui prévoient la fermeture temporaire de trottoirs aux abords des chantiers.

Maintenant que les travaux de la rue Notre-Dame semblent terminés, le parking derrière l'Hôtel de Ville sera réaménagé : un parking pour voitures électriques y sera créé et des bornes de recharge y seront installées. Où sont prévus les emplacements de stationnement, réservés aux voitures de service de la police ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je ne sais pas quand Monsieur le conseiller Benoy a directement posé la question au service concerné – ce qui est son droit –, mais je vais informer le service en question que vous n'êtes pas satisfait du délai de traitement. Je ne peux que souligner que nos collaborateurs font du bon travail. Ils se sont rendus sur place et ont vérifié ce qui était faisable et ce qui ne l'était pas, et ils en sont arrivés à la conclusion qu'il était judicieux que les piétons et les cyclistes empruntent la même voie en montée, alors que les cyclistes roulent sur la route dans la descente.

Un projet pour la rue Notre-Dame est en cours de finalisation, et nous recherchons la meilleure solution possible. Je transmettrai les remarques de Monsieur le conseiller Boisante au service compétent. Le moment venu, la commission consultative concernée et le conseil communal seront saisis du projet.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Je trouve que le sous-entendu de Monsieur l'échevin Goldschmidt selon lequel je ferais des reproches aux fonctionnaires n'est pas professionnel. En tant qu'échevin de la mobilité, vous êtes, Monsieur Goldschmidt, mon interlocuteur politique. C'est mon droit le plus strict de soulever cette question ici. Il n'est nullement dans mon intention de reprocher quoi que ce soit à des fonctionnaires qui font leur travail en âme et conscience. J'ai soulevé la question concernant l'itinéraire pour piétons et cyclistes entre le boulevard de Kyiv et la rue de Hesperange pour la première fois au conseil communal il y a environ un an. Au printemps, j'ai également envoyé un e-mail à ce sujet.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Vous pouvez bien sûr collecter tous les e-mails que vous adressez directement au service - ce qui, comme je l'ai dit, est votre droit. Cependant, je ne me rends pas sur place pour chaque question adressée au service afin de vérifier quels panneaux de signalisation doivent être installés. Nous recevons d'innombrables demandes et propositions, qui sont toutes analysées par notre service. Cela prend du temps. Les avis du service sont transmis au collège échevinal. Nos fonctionnaires font du bon travail, de sorte qu'ils n'apprécient probablement pas que leur travail soit constamment remis en question. Nous faisons de notre mieux, travaillons aussi vite que possible et prenons nos décisions lorsque les avis du service sont disponibles. Les

mesures de circulation soumises au vote du conseil communal ne sont pas rédigées par le collège échevinal, mais par le service et parviennent au collège échevinal lorsqu'elles sont prêtes.

Les règlements de circulation comprenant la fermeture temporaire de trottoirs aux alentours de chantiers sont approuvés, les représentants du groupe LSAP s'abstenant. Les autres règlements temporaires et modifications définitives du règlement municipal de la circulation sont approuvés à l'unanimité.

IV. CONVENTIONS

- 1) La Ville acquiert de la société *Forge Land s.à r.l.* deux parcelles situées rue de la Forge, l'une de 40,23 ares (« place ») et l'autre de 2,10 ares (« place voirie »). De la société *Parfuture Group* (promoteur), la Ville acquiert un projet immobilier en état futur d'achèvement (VEFA) sis 1, 3 et 5, rue de la Forge. Le prix total s'élève à 39.044.946,46 € (dont 15.445.000 € pour le terrain et 23.599.967,46 € pour les bâtiments). Le projet prévoit la construction de 5 bâtiments de 3 à 5 étages hors sol, reliés entre eux par deux sous-sols. L'ensemble immobilier sera composé de 47 appartements avec cave et de 34 emplacements de parking. But : utilité publique, à savoir création et mise sur le marché de logements à prix modérés dans un contexte de pénurie de logements.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Il s'agit ici d'un autre grand projet VEFA. 47 logements seront créés aux abords de la rue de la Forge. Madame la rapporteuse du budget, Emilie Costantini, et Monsieur l'échevin en charge des finances, Laurent Mosar, ont bien fait de rappeler dans leurs interventions que la majorité DP-CSV et le collège échevinal entendent à la fois créer des logements publics et soutenir les promoteurs privés en période de crise. Le présent projet couvre les deux volets, raison pour laquelle nous soutenons bien entendu pleinement la présente convention.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Nous saluons également le rachat de projets VEFA, mais nous avons un problème avec le coût de 39 millions d'euros pour l'achat du projet VEFA rue de la Forge. La question se pose de savoir quelle est la valeur réelle d'un projet VEFA. Une expertise indépendante devrait être réalisée au préalable et ses conclusions soumises à la commission compétente. Sans une telle expertise, il est difficile de prendre une décision en tant que conseil communal. Pour une plus grande transparence, les grands projets immobiliers devraient également faire l'objet d'une analyse des coûts.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Monsieur le conseiller Radoux a salué à juste titre la convention en question. Il me semble que Monsieur le conseiller Weidig n'a pas bien écouté. Il s'agit ici d'un appel d'offres. La Ville a défini un prix qu'elle était prête à payer pour le terrain et la construction. Les promoteurs immobiliers ont pu déposer leurs dossiers. Ces derniers ont été examinés en détail par nos experts. Les projets retenus sont ceux qui répondaient aux critères fixés et qui se sont avérés les plus judicieux pour la Ville. Le fait est que les prix que nous payons lors d'un rachat de projets VEFA sont inférieurs aux prix actuels du marché. Sans vouloir faire de comparaisons concrètes, il convient de souligner que dans les conventions que nous avons conclues avec des promoteurs publics, le prix au mètre carré est substantiellement plus élevé que dans les projets VEFA. Monsieur le conseiller

Weidig peut être rassuré : La Ville ne fait certainement pas une mauvaise affaire en rachetant des projets VEFA.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : À quel point les affaires que nous faisons sont-elles bonnes ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le prix au mètre carré des projets VEFA est inférieur au prix actuel du marché. Pourquoi les promoteurs sont-ils prêts à proposer ces projets à un prix plus bas ? Parce qu'ils veulent que leur personnel puisse continuer à travailler. Le rachat de projets VEFA permet, d'une part, de créer des logements supplémentaires et, d'autre part, de soutenir le secteur de la construction. Les promoteurs immobiliers ont à cœur de conserver le travail de leurs employés. Au lieu de devoir renvoyer leurs ouvriers chez eux, les promoteurs acceptent de vendre des projets de construction à un prix inférieur à celui du marché.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Le coût de construction d'un projet VEFA ne dépasse jamais 5.000 euros par mètre carré. Si l'on compare avec le prix moyen du marché pour le territoire de la Ville, on se rend vite compte que nous sommes pratiquement hors concurrence.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Je n'ai pas dit qu'il ne soit pas légitime de faire de bonnes affaires. J'ai simplement fait remarquer que l'information sur le fait qu'il s'agit d'une bonne affaire ou non devrait être fournie en commission.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Cela a été discuté en commission et toutes les données ont été présentées aux membres de la commission. Le prix de vente des terrains est documenté à livre ouvert.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 2) Convention-cadre ayant pour objet de formaliser entre la Ville, le *Groupement d'intérêt économique Nei Hollerich*, l'État luxembourgeois, l'Administration des ponts et chaussées, la société *Luxtram s.a.* et le *Fonds de compensation commun au régime général de pension* les principes de répartition du financement et de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du PAP « Nei Hollerich ». Le programme d'aménagement comprend tous les travaux de voirie et d'équipements publics nécessaires à la mise en œuvre du PAP « Nei Hollerich », la démolition des constructions existantes, l'assainissement des terrains concernés, d'autres travaux convenus ainsi que le planning directeur des travaux. La convention-cadre s'applique au PAP « Nei Hollerich » ainsi qu'à certaines surfaces situées en dehors de la zone concernée par le PAP. La convention-cadre entre en vigueur dès sa signature et sera applicable jusqu'à la réalisation complète du programme d'aménagement. Elle cessera automatiquement de produire ses effets si trois ans après son entrée en vigueur, les travaux de voirie et d'équipements publics nécessaires à la viabilité du PAP n'auront pas été entamés de manière significative.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 3) Convention entre la Ville et l'association *IMS (Inspiring More Sustainability a.s.b.l.)* : la Ville est membre depuis 2009 d'IMS Luxembourg, un réseau d'organisations (entreprises, associations, administrations, institutions, etc.) contribuant aux enjeux du développement durable et s'engageant dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises. En tant que premier signataire de la *Charte de diversité Lëtzebuerg* en 2012, la Ville

s'est engagée à agir en faveur de la promotion et de la gestion de la diversité par des actions concrètes allant au-delà des obligations légales en la matière. La collaboration entre la Ville et IMS Luxembourg s'est intensifiée au cours des années : mise à disposition de locaux pour des conférences, interventions lors de conférences, partenariats pour différents projets (p.ex. le *Luxembourg Sustainability Forum* (depuis 2015) ou le *Speed Meeting Part&Act* (2013), participation active à des ateliers sur des thèmes communs et participation à des formations). La présente convention prévoit les activités suivantes :

- les événements publics organisés par IMS Luxembourg dans les locaux de la Ville ;
- le *Luxembourg Sustainability Forum*, organisé dans un local de la Ville ;
- des projets communs en relation avec les plans d'actions communaux de l'environnement et de l'égalité des chances ;
- les échanges thématiques.

La convention a une durée de trois années (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027) et peut être renouvelée. Un budget annuel de 50.000 € est alloué pour les activités mentionnées dans la convention. Un comité de suivi est mis en place, composé du Délégué à l'environnement, du chef du Service Communication et Relations publiques et de la Chargée à l'égalité des chances (personne de contact principale auprès de la Ville).

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : La Ville est membre depuis 2009 de l'IMS Luxembourg, un réseau d'organisations qui veulent contribuer au développement durable et qui s'engagent dans une démarche RSE (responsabilité sociale des entreprises). Depuis 2009, la collaboration s'est intensifiée dans la mesure où des salles de conférence sont mises à la disposition de l'IMS. Par exemple, le *Luxembourg Sustainability Forum* a lieu dans un local de la Ville. La convention a été élaborée en collaboration avec IMS Luxembourg et les services communaux concernés. Un comité de suivi est mis en place. Il y a deux ans, IMS Luxembourg a reçu le Prix Anne Beffort. La présente convention est conclue pour une durée de trois ans. Le budget s'élève à 25.000 € par an. Notre groupe soutiendra la convention avec grand plaisir.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : La présente convention est une nouvelle étape importante. En tant qu'acteur majeur dans la revendication de pratiques durables, IMS Luxembourg est le partenaire idéal pour aider à rendre notre ville encore plus durable, diversifiée et socialement responsable. Le fait que la Ville soutienne ainsi des projets d'échanges publics (échanges entre entreprises, institutions) est particulièrement bienvenu. Je tiens à souligner que la Ville devrait impliquer autant d'acteurs que possible de la société civile et du monde des affaires, afin de maximiser l'impact des projets. La présente convention est un signal fort.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Le groupe ADR ne soutiendra pas cette convention, car nous estimons qu'elle promeut une fois de plus une pensée unique sur ce que doivent être la durabilité et la diversité. Je connais des personnes dans des entreprises qui ne sont pas du tout contentes qu'IMS Luxembourg leur dise ce qui est bien ou mal à ses yeux. La Ville devrait se tenir à l'écart de ces discussions. La propagation de la pensée unique n'est pas bonne pour les défis auxquels notre société doit faire face.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : IMS Luxembourg est un partenaire important pour la Ville. La collaboration permet un échange de vues avec le secteur privé, avec les milliers de personnes qui viennent chaque jour à Luxembourg-Ville

pour travailler dans les nombreuses entreprises installées sur le territoire de la capitale. Et eux aussi se préoccupent de l'égalité des chances, de l'environnement et de l'avenir.

Il convient de rappeler à Monsieur le conseiller Weidig que nous vivons dans une démocratie et que tout le monde peut exprimer son opinion. Il n'est pas question ici d'une pensée unique. Chaque entreprise est libre de devenir membre d'IMS Luxembourg ou non. Personne n'interdit à une entreprise d'adopter une position critique vis-à-vis d'IMS Luxembourg ou de la Ville. Cela ne changera rien au fait que nous sommes là pour toutes les entreprises implantées sur le territoire de la capitale et pour tous les citoyens de la ville.

La convention est approuvée avec le vote contre de Monsieur le conseiller Weidig (ADR).

- 4) Convention conclue entre la Ville et UpFoundation en vue de la création d'un paysage éducatif du quartier de la Gare (*Bildungslandschaft Bahnhofsviertel*), dont l'objectif est de renforcer le bien-être des enfants et la cohésion de la communauté locale. La fondation s'engage envers la Ville à développer et/ou à accompagner des projets éducatifs au quartier de la Gare, à développer un réseau dynamique d'acteurs éducatifs et à ancrer durablement le projet « Paysage éducatif Gare » dans la vie du quartier. Dans le cadre du développement du projet, la fondation ainsi que le Service Enseignement de la Ville se concertent régulièrement pour garantir la bonne exécution dudit projet. Outre la mise à disposition d'un bureau sis 110, avenue Gaston Diderich, la Ville met à disposition de la fondation deux ordinateurs portables, deux écrans supplémentaires, une connexion Internet via une borne Wifi ainsi qu'une photocopieuse. La Ville participe également aux frais de mise en place du paysage éducatif ainsi qu'aux frais encourus par la fondation dans sa mission d'accompagnement, de conseil, d'assistance et de suivi du processus d'élaboration du paysage éducatif. Le soutien financier de la Ville s'élève à 551.360 € pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : L'objectif de cette convention, présentée en commission scolaire, est d'ancrer durablement le projet « Paysage éducatif » dans le quartier de la Gare. Une collaboratrice du Service Enseignement a participé à une formation continue spécifique en vue de l'élaboration du projet et pourra l'accompagner.

À mes yeux, il ne s'agit pas en premier lieu d'un projet scolaire, mais d'un projet de développement de quartier du point de vue des enfants et des jeunes. Ce sont eux les principaux acteurs du projet. Je ne comprends donc pas vraiment pourquoi les fonds sont exclusivement comptabilisés dans le budget scolaire et non pas également dans le budget des enfants et des jeunes. J'apprécierais que le projet soit également présenté en commission de l'enfance et de la jeunesse. Monsieur l'échevin Galles avait déclaré qu'il souhaiterait séparer le domaine extrascolaire du domaine scolaire, c.-à-d. rattacher le domaine extrascolaire au domaine de compétence de la commission de l'enfance et de la jeunesse. Comme le projet ne couvrira pas seulement un volet scolaire, mais aussi un volet extrascolaire, je pense qu'il serait cohérent d'en saisir également la commission de l'enfance et de la jeunesse, afin qu'elle puisse également aviser le projet.

Il s'agit d'un projet très ambitieux qui met l'accent sur la participation des enfants et des jeunes, de sorte que les adultes qui accompagnent le projet doivent faire preuve de beaucoup de tact. Les enfants et les jeunes doivent pouvoir développer librement leurs idées, et celles-ci ne doivent pas se perdre dans le sable par la suite.

Des rencontres sont prévues avec d'autres acteurs du quartier, avec les services de la Ville et aussi avec la police. Ces rencontres permettent aux enfants et aux jeunes de développer leurs propositions et idées, ce qui soutient une sorte d'aménagement du quartier. La Ville s'aventure ici en terrain inconnu. La commission a parlé d'un projet à caractère pilote, c.-à-d. que le projet pourrait être mis en œuvre ultérieurement dans d'autres quartiers. Des projets similaires existent déjà dans d'autres communes, où les expériences sont toutes positives.

Il est regrettable que la convention ne contienne guère d'indicateurs. Les responsables du projet nous ont expliqué qu'ils ne veulent pas prévoir trop d'indicateurs, étant donné qu'il s'agit d'un projet ouvert et participatif. Certains indicateurs seraient néanmoins très utiles pour améliorer le pilotage du projet : le pourcentage d'enfants et de jeunes que nous voulons atteindre dans le quartier de la Gare, des indicateurs relatifs à la participation des enfants et des jeunes et à l'efficacité du projet pour le quartier.

Je suis convaincue que le quartier de la Gare peut tirer profit de ce projet pilote innovant, cela dans l'esprit de la cohésion sociale, de l'inclusion et du développement de nouvelles idées. Je pense que dans une prochaine étape, les autres quartiers de la ville, où se posent peut-être d'autres problèmes, devraient également avoir la possibilité de tirer profit de ce projet pilote en y développant également des paysages éducatifs.

Je demanderais au collègue échevinal de bien documenter le projet et de veiller à ce que toutes les décisions prises soient rendues publiques sous la forme d'un rapport annuel, tant au sein de la commission scolaire que de la commission de l'enfance et de la jeunesse. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans la mise en œuvre de ce projet !

Madame Colette MART (DP) : Je suis ravie de voir que le projet « paysages éducatifs » de l'UpFoundation continue à se développer par l'embauche de collaborateurs et la mise à disposition de bureaux. Je me souviens encore du jour où une ancienne collaboratrice du Service Enseignement est venue me voir dans mon bureau pour me parler de son idée de développer un paysage éducatif. À l'époque, le quartier de la Gare m'est immédiatement venu à l'esprit, car je pense qu'il faut donner une image positive d'un quartier qui fait souvent les gros titres négatifs. Ce projet mise sur la participation des enfants et des jeunes, une démarche qui contribue également à encourager le développement positif des enfants et des jeunes et à renforcer leur confiance en eux.

Un espace de jeux interactifs pour enfants a été aménagé à Differdange. Le concept m'a bien plu et je peux facilement imaginer qu'un tel projet pourrait également devenir un lieu de rencontre pour les enfants et les familles dans le quartier de la Gare de la capitale. Il pourrait être tout à fait judicieux d'envisager un tel projet dans le cadre du projet UpFoundation. Je proposerais donc que la commission de l'enfance et de la jeunesse organise une visite d'un espace de jeux interactifs déjà existant.

Environ 50 % des enfants résidant à Luxembourg-Ville fréquentent une école publique ; les autres enfants fréquentent d'autres écoles. Nous avons en quelque sorte affaire à des mondes parallèles, ce qui fait que, par exemple, des enfants qui habitent dans la même rue ne se connaissent pas et n'ont pas de contact entre eux. La création d'un espace de jeux interactifs permet aux enfants de se rencontrer, même s'ils fréquentent des écoles différentes. J'y vois une approche innovante, et il va de soi que je soutiendrai le projet du paysage éducatif du quartier de la Gare.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Notre groupe soutiendra bien entendu le projet « Paysage éducatif du quartier de la Gare ».

Étant donné que les problèmes spécifiques peuvent varier d'un quartier à l'autre, je souhaiterais savoir s'il est envisagé d'étendre le projet à d'autres quartiers.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Notre groupe soutient également la collaboration avec UpFoundation. Dans le contexte des défis particuliers qui se posent dans le quartier de la Gare, le projet représente une étape importante pour apporter des solutions. Le quartier de la Gare est confronté à différents problèmes sociaux et structurels, et c'est précisément là que le projet tente d'intervenir. Des possibilités sont créées afin de réaliser un environnement de vie positif pour les enfants et les familles et de renforcer le vivre-ensemble.

Bien que nous soutenions volontiers ce projet, nous aimerions poser une petite question, mais qui n'est pas sans importance : pourquoi la Ville a-t-elle pris la décision de mettre à la disposition de l'UpFoundation un bureau dans l'avenue Gaston Diderich et non pas sur place, c.-à-d. dans le quartier de la Gare ? Un bureau sur place serait une impulsion forte dans le sens de la promotion de la confiance et de la communication. Notre groupe est fermement convaincu que ce projet a un grand potentiel pour enrichir la vie des enfants et le vivre-ensemble.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Merci beaucoup pour vos questions et remarques concernant ce projet. Colette Mart avait à l'époque reconnu la valeur ajoutée d'un paysage éducatif et ouvert la voie à un projet correspondant. C'est un grand plaisir pour moi de reprendre ce projet et de continuer à y travailler.

La Ville entretient une bonne collaboration avec l'UpFoundation. La maison de l'éducation (*Bildungshaus*) au quartier de la Gare a été planifiée en commun, la fondation ayant accompagné le processus participatif. Cela avait été réalisée à l'époque via le budget du Service Enseignement. Madame la conseillère Brömmel a souligné à juste titre le caractère transversal du projet, mais nous avons inscrit les fonds au budget du Service Enseignement, car cela s'est avéré être le plus simple en termes budgétaires.

Qu'entend-on par paysage éducatif ? Un paysage éducatif est une tentative de décrire un quartier et les mouvements des enfants dans leur quartier en tenant compte des formes d'éducation suivantes : 1) éducation formelle (école), 2) éducation non formelle (foyer scolaire), 3) éducation informelle (p.ex. famille, association), 4) éducation sauvage (p.ex. grimper aux arbres, faire du vélo, s'organiser soi-même de la manière dont les enfants se sentent à l'aise). L'objectif est de réunir et de décrire les quatre formes d'éducation dans un quartier, en impliquant les différents acteurs afin de créer une offre répondant à leurs souhaits.

L'initiative d'un centre de jeux interactifs à Differdange est très intéressante et c'est avec plaisir que je reprends cette idée pour la transmettre à UpFoundation. Nous pouvons volontiers aller voir le projet sur place à Differdange avec les membres de la commission. Si le projet s'avère être un modèle intéressant pour la Ville, nous serons ravis de nous en inspirer.

Un événement de lancement est prévu pour janvier 2025. Les membres du conseil communal recevront bien entendu une invitation. Lors de cet événement, l'idée du paysage éducatif sera à nouveau exposée et vous aurez l'occasion de rencontrer les différents acteurs et d'échanger avec eux.

Madame la conseillère Mart a souligné à juste titre qu'il était important de s'adresser à tous les enfants, c.-à-d. non seulement à ceux qui fréquentent notre école publique et un foyer scolaire communal, mais aussi à tous les enfants qui vivent dans le quartier. Un dépliant sera distribué à tous les foyers du quartier de la Gare. Tous ceux qui y vivent, mais aussi les gens qui se déplacent dans le quartier de la Gare, doivent être

informés et invités à la réunion de lancement, compte tenu du fait que presque tous les acteurs ont un rapport direct ou indirect avec les enfants. Des représentants de la police, par exemple, seront également invités.

Madame la conseillère Brömmel a soulevé la question des indicateurs. Sur ce point, nous avons suivi le conseil de la fondation. Elle nous a conseillé de ne pas inscrire les indicateurs de manière trop concrète au début du projet, car il s'agit d'un projet participatif et on ne sait donc pas exactement à quoi s'attendre. Nous verrons quels seront les retours. Au fil du temps, on pourra alors formuler plus précisément les attentes vis-à-vis du projet. Lors d'une réunion de la commission consultative, nous pourrions, sur la base des réactions reçues, formuler des indicateurs dans le sens d'une perspective réaliste pour le projet.

À Ettelbruck, un paysage éducatif a déjà été créé pour l'ensemble de la ville. Je suis allé voir le projet sur place. Il s'agit d'un projet très intéressant, qui a abouti à la création d'un « Service de l'enfance ». L'input de l'UpFoundation a donc été transféré dans les structures communales. C'est peut-être aussi une réponse indirecte à la question de Monsieur le conseiller Biver, qui a demandé s'il était envisagé d'étendre le projet à d'autres quartiers de la ville. Je peux imaginer deux pistes. D'une part, que l'on retienne, avec la fondation, l'un ou l'autre quartier, parce qu'on estime qu'il est important de mettre en place un paysage éducatif spécifiquement dans ces quartiers. D'autre part, que le projet soit intégré éventuellement dans nos structures communales et que l'on développe ici une certaine expertise nous permettant de mettre en œuvre le projet en interne, avec des moyens réduits, dans d'autres quartiers également.

Les *ApériTours* ont montré l'intérêt des citoyens à échanger sur leur quartier par le dialogue. Afin d'unir les forces, j'ai mis en contact les collaboratrices qui se sont occupées de l'organisation des *ApériTours* avec UpFoundation, dans le but d'écouter et de formuler la voix des enfants, et de la porter dans les processus participatifs.

J'ai constaté que l'UpFoundation accorde une grande importance à la documentation de ses projets. Pour nous aussi, une bonne documentation est importante.

La question de Madame la conseillère Miltgen de savoir pourquoi le bureau n'est pas situé dans le quartier de la Gare est justifiée. En fait, nous voulions installer le bureau dans le bâtiment du Service Enseignement au quartier de la Gare, mais les locaux y étaient tellement exigus que nous avons opté pour un bureau dans l'avenue Gaston Diderich, dans un bâtiment qui peut être considéré comme le deuxième site de notre Service Enseignement.

L'invitation à la réunion de lancement, qui aura lieu le 16 janvier 2025, sera envoyée au conseil communal. Je vous invite tous très chaleureusement à assister à cet événement, qui sera vraiment cool et intéressant. Les résultats du projet « paysage éducatif » seront comparés au *Kinderstadtplan*, dans le but de créer un environnement éducatif favorable dans le quartier de la Gare et de renforcer ainsi le bien-être des enfants et la cohésion de la communauté locale.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 5) Avenant à la convention entre la Ville et la Fondation *Jugend- an Drogenhëllef* (JDH) concernant le projet « Les Niches » : la convention conclue le 5 juillet 2004 entre la Ville et JDH, amendée à plusieurs reprises, a pour but de louer des appartements et de les mettre à

la disposition de personnes anciennement toxicomanes qui acceptent un suivi social de la part de la fondation. Confrontée à une forte augmentation de la demande et à une charge de travail accrue, la fondation a demandé un poste supplémentaire pour la gestion des appartements afin d'augmenter les capacités d'accueil, de louer plus rapidement plus d'appartements et de donner une chance à plus de personnes de sortir du milieu de la drogue. Pour tenir compte de l'évolution du projet, il est nécessaire d'adapter la convention. Le coût du poste supplémentaire est estimé à environ 89.700 €.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : L'association *Jugend- an Drogenhëllef* s'est adressée à la Ville en demandant que celle-ci prenne en charge les frais d'un poste supplémentaire dans le cadre du projet « Les Niches ». L'association gère des appartements dans tout le pays pour des personnes toxicomanes – actuellement environ 120 personnes – qui, en raison de leur situation de vie, ont de grandes difficultés à trouver un logement sur le marché du logement. Un soutien social et psycho-social est en outre proposé aux personnes concernées.

L'important projet « Les Niches » est déjà soutenu depuis longtemps par la Ville. L'effort de gestion des logements justifie la création d'un poste supplémentaire et nous ne pouvons donc que soutenir la présente convention. Les logements gérés par l'association ne sont pas tous situés sur le territoire de la capitale. La fondation emploie 6 éducateurs (poste à temps plein) et compte désormais 2,25 postes administratifs ainsi que 0,5 poste ouvrier.

Il est important que la Ville soutienne des mesures dans le domaine de la drogue et du travail social, car il s'agit d'aider les personnes ayant des problèmes de drogue et de les soutenir afin qu'elles puissent stabiliser leur situation personnelle et peut-être sortir de leur situation difficile pour elles-mêmes et leurs familles.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Madame la conseillère Brömmel vient d'évoquer les objectifs du projet « Les Niches ». Nous soutenons également la prise en charge des coûts d'un poste supplémentaire dans l'administration. La Ville a-t-elle mené des discussions proactives avec la fondation *Jugend- an Drogenhëllef* afin de pouvoir offrir une aide encore plus large aux personnes qui ont besoin de notre aide ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Il va de soi que nous sommes en contact avec la fondation *Jugend- an Drogenhëllef*, qui fait un excellent travail. Nous savons tous qu'il n'est pas facile de trouver un logement au Luxembourg. Pour les personnes toxicomanes, la recherche s'avère encore plus difficile. Le projet *housing first* montre qu'une fois qu'elles ont un logement, les personnes consomment moins de drogue avec le temps, voire arrêtent complètement d'en consommer. Il est important que les personnes concernées soient accompagnées, les unes ayant besoin de plus d'accompagnement que les autres. Il y a aussi des personnes concernées qui ne se sentent pas encore prêtes à vivre seules. Il faut faire confiance aux professionnels pour qu'ils trouvent l'accompagnement qui convient pour chaque client.

La fondation *Jugend- an Drogenhëllef* a adressé sa demande à la Ville afin de pouvoir mieux se positionner et s'occuper d'encre plus de personnes. J'ai été heureuse de constater que mes collègues du collège échevinal ont immédiatement répondu positivement à la demande. Je me réjouis d'apprendre que le conseil communal est également prêt à soutenir la présente convention.

La convention est approuvée à l'unanimité.

V. DEVIS DE TRAVAUX : AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE 30 À LA RUE DE ROLLINGERGRUND

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif au montant de 1.760.000 € pour la mise en place d'une zone 30 km/h à la rue de Rollingergrund. Le projet concerne un tronçon de 325 mètres situé entre la rue Jean-François Boch et le Val St André. Le concept a été élaboré par le Service Circulation en concertation avec l'Administration des ponts et chaussées. La Ville a obtenu une permission de voirie de principe pour la mise en place d'une zone 30. La superstructure de la route ainsi que les trottoirs seront adaptés et la chaussée sera surélevée ponctuellement. Trois passages piétons adaptés aux personnes à mobilité réduite seront créés et trois arrêts de bus seront aménagés (également adaptés aux personnes à mobilité réduite), dont deux arrêts pour les bus de ligne et un arrêt pour le transport scolaire. Les feux tricolores seront déplacés au croisement rue de Rollingergrund / Val St André. Plusieurs arbres et arbustes seront plantés dans les nouveaux espaces verts séparant la rue du trottoir. Des dalles de gazon permettront d'accéder aux garages. Un éclairage spécifique améliorera la visibilité des piétons aux passages piétons. Le tracé des conduites d'eau sera ponctuellement adapté.

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : La première version du projet a été renvoyée au service compétent par la commission technique, notamment parce qu'aucune infrastructure d'itinéraire cyclable n'était prévue, bien qu'il s'agisse d'un axe de circulation secondaire pour les cyclistes selon le plan de mobilité de la Ville. Le projet actuel ne présente toutefois pas de modifications substantielles par rapport au projet initial. En commission, on nous a expliqué qu'une autre solution n'était pas possible, une affirmation que nous remettons en question. Il a également été expliqué que les cyclistes pouvaient circuler sur la route, puisqu'on se trouvait dans une zone 30. Pour les petites rues secondaires, je peux accepter la circulation mixte des cyclistes, mais pour la rue de Rollingergrund, il s'agit d'une rue principale avec beaucoup de trafic motorisé. Quand j'imagine que je dois y circuler à vélo avec mon enfant, j'ai la chair de poule. Je ne me sens pas en sécurité, de sorte que je roule sur le trottoir ou que je n'y utilise pas le vélo du tout. L'enquête sur le plan de mobilité a clairement montré que les citoyens feraient plus de vélo si l'infrastructure était plus sûre.

Comment le collège échevinal compte-t-il atteindre les objectifs stratégiques du plan de mobilité si la Ville ne met pas à disposition l'infrastructure nécessaire ? Il serait tout à fait possible d'aménager un itinéraire cyclable bidirectionnel dans la rue de Rollingergrund, ce qui contribuerait à rendre le trajet rue de Rollingergrund - Mühlenbach favorable aux cyclistes. L'itinéraire cyclable Place Dargent - Mühlenbach est en construction. La piste cyclable Place de l'Etoile - Rue Jean-François Boch - Val Fleuri existe, mais à partir de là, c'est terminé. En commission, un représentant de la Ville a évoqué le projet de construction d'un ascenseur Rollingergrund - Limpertsberg. Cela ne représente une alternative sûre ni pour les citoyens qui habitent entre le site Villeroy&Boch et la rue Jean-François Boch et qui veulent se déplacer à vélo, ni pour les citoyens de Mühlenbach ou de Rollingergrund qui veulent se rendre à Belair. Dans le plan de mobilité, il est question de la nécessité d'une liaison transversale.

Nous estimons que le projet doit être revu afin de créer une infrastructure cyclable sûre. Nous ne soutiendrons donc pas ce projet.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Le projet de réaménagement de la rue de Rollingergrund est une initiative importante. On a longuement débattu pour savoir si la rue de Rollingergrund pouvait ou non être classée en zone 30, notamment

en raison de la présence de l'école. Il est également important que les arrêts de bus soient sécurisés. Un autre aspect est celui de la plantation d'arbres et de la pose de dalles gazon. L'éclairage sera amélioré. L'espace public est donc bien aménagé dans l'esprit de la mobilité douce. En ce qui concerne la circulation cycliste, il a été souligné en commission que la rue de Rollingergrund s'inscrit dans un contexte plus large. Les espaces verts ne gêneront pas l'accès aux parcelles encore constructibles. L'aménagement de la rue de Rollingergrund est donc en accord avec le potentiel de développement du quartier. Notre groupe soutiendra pleinement le projet.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : La délimitation de cette zone 30 est à saluer. Elle signifie un apaisement important du trafic sur un tronçon où se trouvent une école, un foyer scolaire, des arrêts de bus et le poste de secours du CGDIS de Rollingergrund. L'accord entre l'État et la Ville de Luxembourg, selon lequel des zones 30 peuvent également être créées à proximité des écoles et des infrastructures sportives situées le long des routes nationales, est à saluer. Il est cependant regrettable que la zone 30 soit limitée à ce tronçon de 325 mètres.

Serait-il possible que notre Service Voirie nous soumette un plan indiquant où passent les routes nationales, où se trouvent les infrastructures scolaires et sportives, où se trouvent encore les zones 50 km/h et pour quels endroits il faudra encore discuter de la création de zones 30 avec l'Administration des ponts et chaussées ?

Comme vous le savez tous, la rue de Strassen à Merl me tient particulièrement à cœur. À hauteur de la dernière maison à la sortie de la ville, différents panneaux sont installés, notamment celui informant de l'emplacement du Stade Prince Jean. À un peu moins de 20 mètres de là, l'Administration des ponts et chaussées a installé un panneau de signalisation limitant la vitesse à 70 km/h. Comme il s'agit d'une route nationale, c'est tout à fait légitime. Cependant, je constate régulièrement que les voitures y roulent souvent plus vite.

Même si nous nous réjouissons que la Ville et l'État aient trouvé un accord pour pouvoir mettre en place des zones à 30 km/h aux abords des infrastructures scolaires et sportives, notre groupe s'abstiendra lors du vote de projet. Le revêtement de la route sur les 325 mètres sera-t-il visuellement conçu comme une zone 30 ? Nous regrettons le fait que la zone 30 se limite à ce tronçon. Il s'agit simplement d'un début de modération de la vitesse sur la route nationale.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Le groupe ADR s'oppose à la création de cette zone 30. La rue du Rollingergrund est un axe de circulation principal débouchant sur la place de l'Etoile, où une grande gare routière sera construite. C'est pourquoi nous estimons qu'il n'est pas judicieux de créer une zone 30 dans la rue de Rollingergrund. Cette rue devrait rester une artère principale afin que les bus venant de tout le pays puissent se rendre rapidement à la place de l'Etoile.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : La création d'une piste cyclable à Mühlenbach est en cours de finalisation. Les travaux de voirie sont en cours. Il est très dangereux de rouler à vélo de la place de l'Etoile vers le Rollingergrund, car tant la rue de Rollingergrund que la rue de Mühlenbach sont des rues très fréquentées. Dans les années 80 et 90, j'ai été témoin de trois accidents de la circulation sur ce tronçon. Il s'agit d'un tronçon avec des virages et là, 50 km/h, c'est trop rapide, d'autant plus que des voitures sont garées le long de la rue. De la place de l'Etoile jusqu'à Eich, il ne faut pas rouler vite. Le groupe *deï Lénk* estime qu'une vitesse de 30 km/h devrait être la norme en ville et 50 km/h l'exception. Il va de soi qu'il existe des routes nationales, raison pour laquelle nous devons mener des discussions de clarification avec l'Administration des ponts et chaussées.

Je ne comprends pas non plus pourquoi on n'a pas profité de l'occasion pour aménager une voie cyclable à cet endroit. En commission, on nous a expliqué que cela n'était pas possible en raison de la largeur de la rue. La rue de Rollingergrund est une rue très fréquentée, de sorte qu'une voie cyclable est nécessaire. L'introduction d'une zone 30 sur une longueur de 325 mètres rendra ce tronçon de rue un peu plus sûr, mais pour pouvoir se rendre à vélo en toute sécurité de la place de l'Étoile à Eich, il faudrait créer une voie cyclable sur tout le trajet. Le fait que la route soit si dangereuse explique pourquoi il n'y a pas beaucoup de cyclistes sur cette route, et encore moins de parents avec des enfants. Je ne vois pas pourquoi une piste cyclable continue ne serait pas possible, raison pour laquelle le groupe *déi Lénk* ne peut pas soutenir le projet en question.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Si tout le monde est mécontent de la situation, la solution retenue semble être la bonne... Les automobilistes sont mécontents parce qu'ils ne peuvent pas rouler assez vite, et les cyclistes parce qu'ils souhaiteraient rouler davantage sur cet itinéraire. Les besoins des différents utilisateurs de l'espace public sont différents. Il fallait donc trouver un compromis, ce que nos services ont fait.

L'objectif principal n'est pas un réaménagement de la route principale sur le tronçon Eich - Place de l'Étoile. L'objectif à la base de tout cela était l'introduction de zones 30 devant les écoles sur les routes nationales. Après des années d'efforts, un accord a été trouvé avec l'Administration des ponts et chaussées à ce sujet. Le fait est que presque toutes les écoles de la ville sont situées aux abords d'une route principale. La mise en place d'une zone 30 sur une route principale implique nécessairement que les automobilistes doivent ralentir sur le tronçon désigné, ceci dans l'intérêt de la sécurité des enfants. La route sera visuellement réaménagée, ce qui devrait inciter les automobilistes à ralentir et à prendre conscience de la présence d'enfants sur la route.

En commission, nous avons mené une discussion objective et non polémique, et il est tout à fait compréhensible que d'aucuns souhaitent encore des mesures supplémentaires ici et d'autres là. Il a notamment été question d'examiner si la voie cyclable ne pourrait pas être prolongée. Les services ont examiné cette question. Une série de mesures supplémentaires ont été prises, mais les services ont également conclu qu'il n'était pas judicieux à ce stade d'aménager également une piste cyclable du Val St-André au site Villeroy&Boch. Je roule aussi à vélo sur cet itinéraire et je trouve la situation acceptable.

Il est important d'obtenir un apaisement du trafic devant l'école. L'urbanisation du site Villeroy&Boch est en cours de planification. Une voie cyclable partira de ce site pour rejoindre Eich. De plus, il est prévu de construire sur le site Villeroy&Boch un ascenseur reliant les quartiers de Rollingergrund et Limpertsberg, et pouvant être utilisé par tous les cyclistes pour se rendre en direction du centre-ville.

Il s'agit maintenant d'avancer pas à pas et de voir comment les choses vont évoluer. Je pense que la solution qui nous est présentée aujourd'hui est la bonne, sachant que l'objectif prioritaire était de rendre la zone devant l'école plus sûre pour la circulation.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Monsieur le conseiller Radoux a bien présenté la situation. En commission, nous avons étudié le projet en détail à deux reprises. Les raisons techniques pour lesquelles la création d'une voie cyclable entre le Val St-André et le site Villeroy&Boch n'est pas possible nous ont été expliquées. La solution présentée est un bon compromis. Notre groupe soutiendra le projet.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : L'objectif principal du projet est d'améliorer la sécurité des enfants. Après des années de discussions, l'État a accepté que des zones 30 soient aménagées sur les routes nationales devant les écoles, les foyers scolaires et les infrastructures sportives. La rue sera rétrécie, 11 emplacements de stationnement seront supprimés et la zone 30 sera visualisée par la pose d'un revêtement beige. Des arbres seront plantés entre le trottoir et la route. Des dalles de gazon seront posées. Tout sera mis en œuvre pour garantir une sécurité maximale et faire en sorte qu'il soit toujours possible de tourner facilement à gauche en direction du Val Ste Croix. De nouveaux feux de signalisation seront installés sur la place Pescatore. Les parcelles non encore construites resteront accessibles. La largeur de la route ne permet pas d'aménager une voie cyclable en site propre sur les 325 mètres. Il a déjà été indiqué qu'un itinéraire alternatif sera créé avec la construction de l'ascenseur.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Il s'agit ici d'un projet de superstructure. La sécurité des enfants a été au centre des discussions menées en commission. La largeur de la rue de Rollingergrund entre la place de l'Étoile et le site de Villeroy & Boch n'est pas suffisante pour aménager une piste cyclable continue. C'est pourquoi la création d'une liaison verticale Rollingergrund - Limpertsberg avait déjà été envisagée il y a des années. Cette dernière permettra aux cyclistes de descendre du Limpertsberg – et même depuis la Place de l'Étoile via le Limpertsberg – en ascenseur jusqu'au Rollingergrund, puis de prendre la piste cyclable en direction d'Eich.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Il y a des années, la Ville a établi une carte avec les différentes routes du territoire de la Ville et leur statut respectif (route nationale, chemin repris, route communale). La ville de Luxembourg est en pleine expansion. Notre Service Topographie est en train de réaliser une nouvelle carte.

Le projet est approuvé avec le vote contre des groupes déi gréng et ADR. Les représentants des groupes déi Lénk et LSAP s'abstiennent lors du vote.

VI. URBANISME

1) Demande de modification ponctuelle du PAG concernant une parcelle sise aux abords de la rue Louis de Froment

La Ville a été saisie d'une demande de modification ponctuelle de la partie graphique du PAG en vue d'un reclassement de la parcelle 94/2385, sise aux abords de la rue Louis de Froment à Gasperich. Dans l'ancien PAG dit *Plan Joly* (définitivement adopté par le conseil communal le 12 juillet 1993), la parcelle concernée était classée en « zone de verdure (zone non aedificandi) ». Dans le PAG actuel, datant de 2017, la parcelle est classée comme « zone de parc public [PARC] ». Durant la procédure de refonte du PAG, le propriétaire de la parcelle n'avait pas introduit de réclamation. La Ville estime qu'il est primordial de maintenir le maillage écologique et spatial des zones de verdure et de parc public le long de la rue Louis de Froment, dans le prolongement de la rue du Père Raphaël. Ceci est d'autant plus vrai que, conformément à l'article 2 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 sur l'aménagement du territoire communal et le développement urbain, les communes ont comme mission « de garantir le respect de l'intérêt général en assurant à la population des conditions de vie optimales par une mise en valeur harmonieuse et un développement

durable de toutes les parties du territoire communal par: [...] e) le respect du patrimoine culturel et un niveau élevé de protection de l'environnement naturel et du paysage ». Ces zones vertes servent de zone tampon entre les zones d'habitation et les zones d'activités. Il est donc proposé au conseil communal de rejeter la demande de reclassement de la parcelle concernée et de maintenir le classement actuel.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : N'aurait-il pas été possible de reclasser au moins une partie des terrains en question en zone d'habitation, afin de lutter contre la crise du logement ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Vous avez tout à fait le droit de demander le reclassement d'une zone de parc public en zone d'habitation, mais nous ne sommes pas de cet avis. La classification, qui remonte au *Plan Joly*, permet une séparation naturelle entre le quartier résidentiel de Gasperich et la zone d'activités.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : La Ville ne peut pas accepter la demande en question pour des raisons de procédure. Nous ne pouvons pas accepter qu'une personne privée demande une modification au PAG pour son propre bénéfice. Il convient de rappeler qu'il y a quelques années, la constructibilité a été transférée sur une autre partie du terrain afin de créer un espace vert servant de zone tampon entre la zone industrielle et le quartier résidentiel. Une discussion sur un reclassement serait possible dans le cadre d'une révision du PAG, mais pas dans le contexte de la présente demande. Notre groupe soutient la proposition de la rejeter.

La demande de modification ponctuelle du PAG est rejetée à l'unanimité.

2) Modification ponctuelle du PAP « Lycée Kuebeberg »

La Ville est saisie d'un projet de modification ponctuelle du PAP « Lycée Kuebeberg », élaboré par le bureau Zeyen + Baumann au nom et pour compte du Fonds Kirchberg. Il porte sur un ensemble de terrains d'une superficie totale de 485 ares au Kirchberg, situé entre le boulevard Pierre Frieden à l'est, le plateau Kuebeberg à l'ouest et au nord et la vallée *Märtesgrond* au sud. Le PAP « Lycée Kuebeberg » initial a été adopté par le conseil communal le 31 janvier 2022 et approuvé par le ministère de l'Intérieur le 22 mars 2022. La modification ponctuelle concerne la cession d'une surface du domaine privé au domaine public afin d'assurer l'accès routier prévu à cet endroit. Le reste du PAP n'est pas concerné par le présent projet de modification et ne remet pas en cause les orientations du PAP initial. Aucune objection n'a été formulée à l'encontre de cette modification et le ministère des Affaires intérieures a également donné son accord.

La modification ponctuelle du PAP « Lycée Kuebeberg » est approuvée à l'unanimité.

3) PAP « Rue Giselbert » à Merl

La Ville est saisie d'un projet d'aménagement particulier 'nouveau quartier' (PAP NQ) élaboré par le bureau d'architectes *Pact s.à.r.l.*, agissant au nom et pour compte de la société *IKO Real Estate*. Il porte sur des terrains situés à Merl, entre la rue Giselbert, la rue Marguerite de Brabant, la rue Charles Martel et la rue Auguste Neyen. La superficie totale est de 103,38 ares, dont 5,58 ares appartiennent à la Ville. Les terrains sont classés en « zone d'habitation 2 [HAB-2] ».

Avec un coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 0,50, un coefficient d'utilisation du sol (CUS) maximal de 1,50, un coefficient de scellement du sol (CSS) maximal de 0,80 et une densité de logement (DL) maximale de 130 unités par hectare, le PAP NQ respecte les valeurs maximales fixées dans la partie graphique du PAG. Les surfaces construites brutes et le nombre de logements sont augmentés conformément à l'article 29bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 sur l'aménagement communal et le développement urbain. Étant donné que le PAP prévoit plus de 25 unités de logement, au moins 15 % de la surface construite brute maximale à dédier au logement sont à réserver à la création de logements abordables.

La surface construite brute résultant des coefficients du PAG permet la construction d'un maximum de 15.507 m² de surfaces construites brutes. L'article 29bis permet de construire 1.467 m² de surfaces construites brutes supplémentaires. Le projet soumis prévoit donc la réalisation d'un maximum de 16.974 m² de surfaces construites brutes dont la totalité est réservée au logement. La densité de logement (DL) maximale du projet s'élève à 130 unités de logement par hectare brut et permet de construire un maximum de 134 unités de logement. Suivant l'article 29bis, le nombre maximal d'unités de logement augmente à 147 unités de logement.

Le projet propose un taux de 10 % de surfaces d'espaces verts publics et un taux de 25 % d'espaces verts privés pour le site du PAP, donnant un pourcentage approprié (35 %) d'espaces verts par rapport à la taille du projet.

Le PAP souscrit globalement aux orientations retenues dans le schéma directeur ME-12 « Rue Giselbert ».

La superficie prévue à être cédée gratuitement à la Ville s'élève à environ 21,64 ares, soit 20,93 % de la surface brute du PAP NQ. Il est proposé au conseil communal de renoncer à l'indemnité compensatoire prévue à l'article 34 (2) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement du territoire communal et le développement urbain pour la surface inférieure au quart de la surface totale du PAP NQ, alors que le projet se situe dans une zone entièrement urbanisée, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de construire de nouvelles voiries.

Une réunion d'information avec la population a eu lieu le 25 janvier 2024 au Home St Gengoul à Merl. Plusieurs lettres de réclamation ont été déposées dans le délai légal de 30 jours. La Division de l'inspection sanitaire a donné un avis favorable au projet du point de vue sanitaire. La Cellule d'évaluation a fait part de ses remarques et observations. Le Service Urbanisme de la Ville a pris position sur l'avis de la Cellule d'évaluation et sur les observations des réclamants. Le projet a été adapté en conséquence.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Nous sommes en principe d'accord avec la modification ponctuelle, mais nous souhaitons formuler deux critiques.

Le PAP « Rue Giselbert » prévoit la construction de 134 à 147 unités de logement - des logements qui font cruellement défaut. L'article 29bis du Pacte logement 2.0 garantit la création d'un nombre plus élevé de logements abordables dans chaque PAP NQ. Nous regrettons que la Ville ne prévoie à nouveau que le strict minimum en ce qui concerne le nombre de logements abordables. La loi prévoit qu'au-delà de 25 unités, au moins 15 % de la surface habitable brute doivent être réservés à des logements abordables. Or, le PAP « Rue Giselbert » prévoit la création de six fois plus de logements et pourtant, le collège échevinal décide de ne retenir que le quota minimum. Nous avons besoin de logements que les citoyens peuvent s'offrir financièrement.

La Ville veut renoncer au versement de l'indemnité compensatoire. Cette compensation a été créée à l'origine comme instrument pour aider les communes à financer des mesures d'urbanisme. Nous trouvons problématique que la Ville renonce ici à une recette potentielle, en arguant qu'il n'y a plus besoin de terrains pour construire des routes, puisque celles-ci existent déjà. Même si c'est le cas, la Ville procure ainsi un avantage financier à un promoteur privé. Renoncer à une indemnisation, c'est renoncer à des fonds qui pourraient être investis dans l'espace urbain pour créer ou améliorer des infrastructures. Nous demandons donc un vote séparé concernant la compensation.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Madame la conseillère Miltgen a déjà évoqué le quota minimal de logements abordables.

Nous saluons le fait que 35 % de la surface soient réservés aux espaces verts (25 % d'espaces verts privés et 10 % d'espaces verts publics) et que les chemins qui traversent le nouveau quartier résidentiel puissent être utilisés par tous.

Un réclamant s'est renseigné sur la création d'une aire de jeux pour enfants. La création d'une aire de jeux pour enfants n'est pas prévue, ceci sous prétexte que le Parc de Merl se trouve non loin de là. Cependant, lorsqu'on m'a expliqué qu'il était prévu d'aménager une place multifonctionnelle sur les espaces verts indiqués dans le PAP et que cette place devait être conçue de manière à pouvoir être utilisée par des enfants de différentes tranches d'âge, cela m'a semblé acceptable.

En juillet 2024, lorsque nous nous sommes penchés sur le réaménagement de la rue Charles Martel au sein du conseil communal, nous avons été informés que le concept de mobilité pour la rue Charles Martel et ses environs (lycées) nous serait présenté à l'automne 2024 en commission consultative. Où en sont les travaux ? Quand le concept de mobilité mentionné sera-t-il présenté ?

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Nous aussi, nous avons un problème avec le fait que la Ville veuille à nouveau – voir le dossier Place de l'Étoile – renoncer au versement d'une compensation. Nous avons également un problème avec le fait que la Ville ne compte pas aller au-delà du quota minimum de 15 % dans le cadre de ce PAP. Dans le cadre de la présentation des documents budgétaires, Monsieur l'échevin des finances Laurent Mosar a laissé libre cours à sa frustration face à la critique selon laquelle la Ville ne construirait pas suffisamment de logements sociaux. Le collègue échevinal se dit très satisfait du fait que la Ville compte actuellement 800 logements sociaux et qu'elle en comptera peut-être 1.000 dans trois ans. Il convient toutefois de mettre ces chiffres en rapport avec le nombre d'habitants. Pour une ville qui comptera bientôt 140.000 habitants, 1.000 logements sociaux, c'est un chiffre dérisoire. La même remarque vaut pour l'État luxembourgeois.

Le groupe *deï Lénk* est d'avis qu'avec un nombre d'unités d'habitation allant jusqu'à 147, au moins 25 à 30 % de la surface habitable brute auraient dû être réservés à des logements abordables – même si l'on peut se demander si ces logements peuvent être qualifiés d'abordables, car ils ne seront toujours pas à la portée de tous. Ai-je raison de penser que ces logements seront proposés à la location ?

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, *deï Lénk* ne peuvent pas soutenir le PAP « Rue Giselbert ».

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Contrairement à l'orateur précédent, je réjouis du fait que des particuliers continuent d'investir dans la construction de logements privés. Au cours des 15 dernières années, environ 1.500 logements ont été construits chaque année, dont 95 % par des promoteurs privés. Actuellement, nous sommes confrontés au problème

de la baisse de la construction, due à une économie quelque peu en difficulté et, par conséquent, à la réticence des investisseurs. Nous devrions donc nous réjouir de la volonté d'un promoteur privé de mettre en œuvre le PAP « Rue Giselbert ». La Ville ne peut pas couvrir seule financièrement l'ensemble des besoins en logements sur le territoire de la capitale dans les dix prochaines années. Il serait donc opportun que même ceux qui, au sein de cette assemblée, ne partagent pas notre point de vue sur la propriété privée soutiennent l'environnement des personnes qui souhaitent investir dans la construction de logements. Si nous, en tant que Ville, réservions 25 % de la surface habitable brute à des logements abordables, nous courrions le risque que les promoteurs privés renoncent à réaliser le projet.

La nouvelle législation impose l'élaboration d'un PAP NQ. L'ancienne législation prévoyait que lors de la mise en œuvre d'un PAP – classiquement dans une zone qui n'est pas encore développée – 25 % de la surface devaient être cédées à la commune, ceci en vue de la construction d'infrastructures publiques telles que des routes et des trottoirs. Dans le cas du présent PAP, les surfaces destinées aux infrastructures publiques avaient déjà été cédées. Le seul malheur est que le propriétaire foncier n'a pas construit il y a 20 ans, mais qu'il veut seulement construire maintenant et qu'il devrait donc céder à nouveau 25 % de la surface située dans un PAP. Cela est totalement infondé. Étant donné que le terrain est entouré d'une route de chaque côté et que les terrains environnants sont construits, nous pouvons nous satisfaire d'une cession de 21,64 ares (29,64 %) et sommes d'accord pour que la Ville renonce à la compensation prévue par la loi. Une place sera créée au centre de la zone du PAP, où les enfants pourront jouer et courir en toute sécurité. Il s'agit d'un concept urbanistique moderne que notre service a développé en collaboration avec le propriétaire du terrain.

Il est important que nous discutions de nos projets urbanistiques avec les citoyens et que les citoyens qui vivent dans les environs aient la possibilité d'exprimer leur opinion. Cette consultation a eu lieu. Des lettres de réclamation sont parvenues à l'administration communale. Les réclamants ont été entendus. La hauteur de plusieurs bâtiments a été abaissée et les remarques formulées par la Cellule d'évaluation ministérielle ont également été prises en compte. Le projet a été adapté en conséquence.

Notre groupe soutiendra volontiers le PAP « Rue Giselbert ».

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Monsieur le conseiller Radoux a déjà répondu à presque toutes les questions soulevées. Le collègue échevinal partage l'avis qu'il s'agit d'un projet intéressant sur le plan urbanistique. À cela s'ajoute le fait que le terrain se trouve en une seule main, ce qui nous épargnera la longue procédure d'un remembrement. Il ne reste donc plus qu'à espérer que le propriétaire trouvera suffisamment d'acheteurs pour les appartements.

Actuellement, l'idée est également d'aménager des gradins – le Conservatoire et les lycées sont situés à proximité immédiate – où les jeunes pourront se retrouver. Rien ne nous empêche d'y aménager également une aire de jeux. Le projet prévoit 10 % d'espaces verts publics et 25 % d'espaces verts privés. Et cela aussi explique pourquoi nous voulons renoncer à l'indemnité compensatoire, qui représente moins d'un quart de la surface totale du PAP NQ. Le projet se situe dans une zone entièrement urbanisée, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de construire de nouvelles routes. Le PAP est conçu de telle sorte qu'il n'y aura pas de circulation automobile dans le quartier résidentiel, ce qui sera très agréable pour les habitants.

Une piste cyclable a été aménagée dans le secteur du conservatoire. La ville s'efforce de supprimer le trafic de

transit inutile dans tous les quartiers résidentiels. Le Bd Pierre Dupong sera réaménagé dans le sens d'un apaisement du trafic.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Dans le cadre de la discussion sur le réaménagement de la rue Charles Martel, il a été question d'un concept pour les piétons et les cyclistes relatif aux alentours des lycées.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Dans le cadre des discussions sur l'organisation scolaire du Conservatoire, il a été indiqué que des négociations étaient en cours avec l'État pour construire, en collaboration avec le Lycée Gaston Thorn, un bâtiment pouvant être utilisé par le lycée pendant les heures de classe et par le Conservatoire l'après-midi et pendant les jours libres. Il avait été envisagé que le ministère soit le maître d'ouvrage, alors que la Ville mette le terrain à disposition et soit locataire pour une durée à définir. Mais ces discussions ont ensuite été mises en suspens, car la question de la compétence – ministère de l'Éducation nationale ou ministère des Travaux publics – n'était pas clarifiée, de sorte que les discussions ont stagné pendant des mois. Entre-temps, elles ont été relancées avec la prémisse inverse, à savoir que la Ville serait le maître d'ouvrage et l'État le locataire. Le calendrier n'est pas encore fixé.

Le PAP « Rue Giselbert » est approuvé avec le vote contre de Monsieur le conseiller Wagner (déi Lénk).

La proposition du collège échevinal de renoncer à l'indemnité compensatoire est approuvée, les représentants des groupes LSAP et déi Lénk votant contre.

4) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 35, rue Malakoff

Par courrier du 7 octobre 2024, le ministère de la Culture a informé la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national l'immeuble sis 35, rue Malakoff, inscrit au cadastre

sous les numéros 40/0 et 34/0 de la section LA de Clausen.

La parcelle 40/0 est classée en « zone d'habitation 1 » et superposée par une zone « secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' ». Cette zone est couverte et précisée par le PAP QE « secteur protégé de Clausen [SPR-cl] ». L'immeuble est marqué d'un astérisque (*) dans la partie graphique de ce PAP QE, ce qui représente le plus haut degré de protection communale. La majeure partie de la parcelle 34/0 est classée en zone verte, alors qu'une petite partie est située dans une « zone d'habitation 1 » et superposée par une zone « secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' ». Cette zone est également couverte et précisée par le PAP QE « secteur protégé de Clausen [SPR-cl] ». Les parcelles sont situées dans la zone tampon du site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le bâtiment, qui a subi de nombreuses transformations au cours des siècles, trouve son origine dans le manoir du château *La Fontaine* de Pierre Ernest de Mansfeld, érigé à partir de 1563. Il a été intégré au château à partir de 1585. De nombreux aménagements intérieurs actuels du bâtiment peuvent être datés du XIX^e siècle, mais des éléments structurels tels que les caves du manoir et les jardins en terrasses proviennent directement du château *La Fontaine*. L'immeuble et son jardin ont un fort potentiel archéologique, ce qui a été confirmé par des analyses géophysiques. La partie du site de l'ancien château de Mansfeld, inscrite au cadastre sous les numéros 35/546, 65/0, 65/2, 65/3, 65/5, 65/681, 65/682, 65/683,

66/316, 67/4, 69/0 et 70/7 de la section LA de Clausen, a été classée patrimoine culturel national par arrêté du Conseil de gouvernement du 6 septembre 2018. Un concours d'idées a été organisé en 2023 pour l'aménagement du site Mansfeld, y compris les jardins de la propriété « Pompe ».

Compte tenu du caractère patrimonial de l'immeuble et de ses alentours, de son importance historique et de son caractère authentique, il est proposé au conseil communal d'aviser favorablement le classement comme patrimoine national de l'immeuble sis 35, rue Malakoff.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Le terrain du château de Mansfeld est un site historiquement important à Clausen. Il s'agit de deux parcelles qui appartiennent encore à des particuliers. Un concours d'idées avait été lancé à la demande de la Ville en vue de la revalorisation de ce site. Une grande importance est accordée au traitement archéologique du site et à la mise en valeur maximale des vestiges du château. Des recherches archéologiques ont été menées sur les terrains appartenant au domaine public avec l'aide d'experts internationaux, notamment à l'aide d'un géoradar. Un symposium a été organisé en collaboration avec l'Université du Luxembourg et une publication scientifique de l'Université est parue.

Avec un classement au patrimoine national, le propriétaire des deux parcelles peut obtenir une aide de l'INRA et de l'INPA pour la réalisation de fouilles archéologiques, afin d'intégrer les découvertes archéologiques dans la cohérence du concours d'idées.

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : Il s'agit d'une magnifique propriété privée, également connue sous le nom de *Margaretenklause*. Depuis la rue Malakoff, on ne voit que le long mur extérieur. Toute la splendeur de la propriété est visible depuis le parc Mansfeld. Il s'agit d'un véritable joyau d'une grande valeur historique. Le bâtiment, qui a subi de nombreuses transformations au cours des siècles, trouve son origine dans le manoir du château La Fontaine de Pierre Ernest de Mansfeld, construite à partir de 1563 et intégrée au château à partir de 1585. Les caves et surtout les jardins ont une valeur archéologique inestimable.

Les deux parcelles sont situées dans la zone tampon du site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est proposé de les classer comme patrimoine culturel national.

Monsieur le conseiller Philippart a évoqué l'intéressant concours d'idées dont les résultats ont été présentés dans le cadre des visites de quartier.

Des espèces animales rares sont présentes sur le site, dont le grand-duc (*Uhu*). La rue Malakoff est une rue raide et très étroite, pavée et sans trottoir, que les riverains peuvent emprunter en sens unique. Le trafic de transit y est interdit. Le Circuit Mansfeld passe par la rue Malakoff, ce qui signifie que de nombreux piétons y circulent, ainsi que les riverains et les enfants qui y jouent. Malheureusement, l'interdiction de circulation n'est pas respectée. La rue Malakoff est utilisée par de nombreux automobilistes comme voie détournée en direction du Kirchberg. Le trafic de transit augmente d'année en année. La population de la ville continue de croître, les voitures sont de plus en plus grandes et de plus en plus puissantes. En tant que piéton, il est extrêmement dangereux de circuler dans la rue Malakoff. Dans le cadre de l'*Apéri'Tour*, j'avais déjà fait remarquer que le panneau « Circulation interdite » était peu visible.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous allons nous en occuper. Le bâtiment n° 35, rue Malakoff bénéficie déjà d'une protection communale dans le PAG de la Ville. Les deux parcelles se trouvent à l'intérieur de la zone tampon du site du patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est pourquoi nous soutenons la proposition du ministère de la Culture de

classer le bâtiment patrimoine culturel national, même s'il y a encore quelques incertitudes sur la manière dont les choses devraient évoluer. Ce classement pourrait aider à rendre les esprits plus ouverts et plus flexibles.

La proposition du ministère de la Culture est avisée favorablement à l'unanimité.

5) Classement comme patrimoine culturel national d'une chapelle sise 28, rue des Maraîchers

Par courrier du 17 octobre 2024, le ministère de la Culture a fait part de son intention de classer patrimoine culturel national la chapelle « Notre-Dame, Salut des Infirmes » sise 28, rue des Maraîchers. La chapelle est inscrite au cadastre sous les numéros 487/6087 et 487/6088 de la section EC de Weimerskirch et appartient au *Kierchefong* (Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique). La parcelle 487/6087 est classée dans une « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] », superposée par une zone « secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' ». La parcelle 487/6088 est située en partie dans une « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] » et en partie dans une « zone d'habitation 2 [HAB-2] », superposée par une zone « secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' ». Les deux zones sont couvertes et précisées par le PAP QE « secteur protégé des ensembles sensibles [SPR-es] ».

La chapelle a été construite en 1875 sur le plateau du Kirchberg d'après les plans du premier architecte d'État, Charles Arendt. La construction a été entièrement financée par la population. De nombreux éléments de la chapelle sont d'origine, notamment la charpente, les éléments structurels et les vitraux. La chapelle a été complétée au fil du temps par des d'œuvres d'art et l'installation de deux cloches remarquables. Compte tenu de l'importance historique et du caractère authentique de cette chapelle, il est proposé au conseil communal d'avisé favorablement le classement comme patrimoine culturel national.

La proposition du ministère de la Culture est avisée favorablement à l'unanimité.

6) Lotissements de terrains

La demande de lotissement de terrains suivante est approuvée à l'unanimité:

- 89, rue de Neudorf : morcellement des parcelles 570/2829 et 570/2238 en vue de créer deux places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction.

VII. OCTROI DE SUBSIDES

Madame Claudie REYLAND (déi gréng) : Le TNL (Théâtre National du Luxembourg) et l'association *Trois C-L/Maison pour la danse* ont le statut d'établissement public et sont soutenus par la Ville. En contrepartie, le TNL propose quatre productions pour enfants et adolescents. L'association *Trois C-L/Maison pour la danse* propose les projets « 3 du TROIS » ainsi que la manifestation « Hors circuit ». Je ne peux que

recommander vivement une visite de la manifestation « 3 du TROIS ». Les artistes présentent leur spectacle « Work in progress » (performance de danse, vidéo, exposition) le troisième jour de chaque mois. L'association *nu:notes* organise un nouveau festival de jazz (jazz innovant, alternatif et expérimental). Il s'agit d'un échange musical entre les professionnels, les amateurs et le public. Le festival aura lieu le 25 mars 2025. Les partenaires du festival sont les Rotondes, la Philharmonie et *De Gudde Wëllen*. Un warm-up a eu lieu en octobre 2024. L'association *Art in Motion* organise la troisième édition de sa « Block Party », une initiative à l'occasion du 50^e anniversaire du genre musical hip-hop. Nous sommes également heureux de soutenir l'association *Tramsmusek*.

Des subsides sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes:

Subsides extraordinaires

- *nu:notes a.s.bl.* : 10.000 € pour le festival *nu:notes 2025* ;
- *Art in Motion a.s.bl.* : 10.000 € pour la *Block Party 2025* ;
- *Trois C-L/Maison pour la danse* : 25.000 € pour les projets « 3 du TROIS » et « Hors circuit » ;
- *Théâtre National du Luxembourg* : 30.000 € pour la coopération sur les quatre projets « Téhéran-Luxembourg », « 2075 - Eine Odysee durch das Weltall », « Kannerbün » et « Perspectives ».

Subside annuel

- *Tramsmusek* : subside 2025 d'un montant de 50.000 €.

VIII. RAPPORT ENVIRONNEMENTAL 2021/2022

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : On a demandé au collège échevinal de reporter ce point à une prochaine séance, au cas où il ne pourrait être traité ce soir qu'à une heure tardive. Le collège échevinal serait prêt à traiter le point encore aujourd'hui, mais aussi à le reporter à vendredi prochain. Neuf orateurs se sont inscrits pour les débats budgétaires de vendredi prochain, de sorte que nous pourrions mettre à l'ordre du jour la présentation du rapport environnemental 2021/2022 et la discussion qui s'ensuivra après les interventions des conseillers communaux sur le budget 2025.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Ne serait-il pas possible de présenter le rapport environnemental aujourd'hui et de mener la discussion vendredi prochain ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Ce serait aussi une possibilité.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Il s'agit d'un sujet important pour lequel nous devons prendre le temps nécessaire. C'est pourquoi je préférerais que la présentation du rapport et la discussion soient traitées au cours d'une seule et même séance.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Si tous les intervenants s'en tiennent à un temps de parole raisonnable, nous pourrions traiter vendredi prochain et dans un temps raisonnable la présentation du rapport environnemental et la discussion qui s'ensuivra.

IX. MANDAT POUR LA VENTE AUX ENCHÈRES DE VÉHICULES POUR L'ANNÉE 2025

Le Service Véhicules et Maintenance met régulièrement aux enchères des véhicules hors d'usage de la Ville. Le conseil communal est appelé à donner au collège échevinal le mandat afférent pour l'année 2025.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : N'y a-t-il pas différentes associations ou fondations auxquelles nous pourrions donner des véhicules hors d'usage de la Ville ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La Ville ne possède plus d'ambulances. Celles-ci sont passées dans le domaine de compétence du CGDIS. Lorsque le CGDIS acquiert de nouvelles ambulances, il donne souvent les véhicules hors d'usage, par exemple à l'Ukraine. La Ville a donné à l'Ukraine des bus anciens qui ont été entretenus et qui sont encore en parfait état de fonctionnement. La vente aux enchères publiques est une manière propre de se débarrasser des véhicules hors d'usage de la Ville.

Le conseil communal donne mandat au collège échevinal de vendre aux enchères publiques, en 2025, les véhicules hors d'usage de la ville.

X. AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans différentes affaires.

XI. MOTION EN FAVEUR D'UN PROJET RÉVISÉ D'ITINÉRAIRE CYCLABLE POUR L'AVENUE MARIE-THÉRÈSE ET LA PLACE DE BRUXELLES

Cette motion a été déposée par le groupe déi gréng.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Le projet de réaménagement de l'avenue Marie-Thérèse doit être mis en œuvre au printemps 2025. Il est prévu de remplacer la piste cyclable provisoire qui s'y trouve par une piste définitive. En outre, il est prévu de rétablir deux voies de circulation pour les voitures sur toute la longueur en direction de la sortie de la ville. Pour ce faire, la Ville entend sacrifier une partie du parc (une bande de 62 mètres de long et 1,45 mètre de large).

déi gréng estiment qu'une autre solution aurait pu être trouvée. Dans notre motion, nous attirons l'attention sur les dangers auxquels les cyclistes sont exposés dans la partie avant de l'avenue Marie-Thérèse et à la place de Bruxelles. En été 2024, un grave accident s'y est produit. Avec une largeur d'environ 20 mètres, l'avenue Marie-Thérèse offre suffisamment de place pour toutes les formes de mobilité. La motion souligne l'importance de prévoir une voie spécifique pour chaque forme de mobilité, dans le but d'assurer notamment la sécurité des piétons et des cyclistes. Le plan de mobilité de la Ville vise à l'horizon 2035 une répartition modale de 51 % de déplacements en mobilité douce et en transports en commun et de 49 % de déplacements en moyens de transport individuels motorisés. La Ville s'est engagée à préserver, voire à renforcer la biodiversité sur son territoire et à poursuivre

la promotion des mesures annoncées en matière de verdissement de la ville, réaffirmées notamment dans le rapport environnemental et le plan d'action environnemental.

La motion demande au collège échevinal de retirer le projet prévu et de présenter dans les mois à venir un nouveau projet d'aménagement de l'avenue Marie-Thérèse et de la place de Bruxelles qui garantisse la sécurité des piétons et des cyclistes et qui ne touche pas au parc.

Motion

« Le Conseil communal,

considérant

- les dangers auxquels les cyclistes sont actuellement confrontés à cause de l'aménagement au début de l'avenue Marie-Thérèse, respectivement de la Place de Bruxelles, ayant notamment causé un accident grave cet été ;
- le projet de réaménagement définitif du collège échevinal qui consiste à réduire la surface du parc municipal de 62 x 1,45 m pour réaménager deux voies de circulation sur toute l'avenue Marie-Thérèse en direction de la sortie de la ville tout comme une piste cyclable séparée ;
- l'avenue Marie-Thérèse ayant une largeur d'environ 20 mètres disponible pour organiser toutes les formes de mobilité ;
- l'importance de séparer les voies de circulation pour chaque forme de mobilité afin d'assurer la sécurité avant tout pour les piétons et les cyclistes ;
- les objectifs du *Mobilitéitsplang* visant - à l'horizon 2035 - un modal-split de 51 % de déplacements par mobilité douce et transports en commun et 49 % de déplacements par des moyens de transports individuels motorisés ;
- l'engagement de la Ville de Luxembourg à préserver, voire renforcer la biodiversité sur son territoire ainsi que ses actions annoncées favorisant la végétalisation de la ville, réitérés notamment dans le rapport et plan d'action environnemental ;

invite le Collège échevinal,

- à retirer le projet actuel qui implique la destruction d'une partie du parc municipal et
- à présenter dans les mois à venir un nouveau projet pour l'avenue Marie-Thérèse et la Place de Bruxelles qui garantit la sécurité aux piétons et cyclistes par des voies cyclables séparées sans s'attaquer au parc municipal. »

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : La motion déposée par *déi gréng* me surprend. Nous avons fait des comptages au printemps 2024 pour voir si une seule voie de circulation motorisée suffirait, ce qui permettrait de donner plus de place aux cyclistes. Une piste cyclable pop-up a été mise en place. Nous avons prévu une phase de test jusqu'à Pâques 2024. Des adaptations ont été apportées aux feux de signalisation. Cependant, nous avons rapidement constaté qu'une phase pop-up d'un mois n'était pas suffisante, de sorte que nous avons mis en place la piste cyclable pop-up pour huit mois, jusqu'à mi-novembre. Les résultats de cette phase de test de huit mois ont été présentés à la commission consultative : des bouchons se forment, ce qui entrave la circulation des trams et provoque d'importants retards dans le trafic des bus. La

commission a été informée que la piste cyclable pop-up serait retirée avant le début du marché de Noël.

Comme nous avons besoin de toute la largeur de la rue pour le trafic motorisé, nous avons réfléchi au sein du collège échevinal à la solution qui pourrait être trouvée pour la circulation des piétons et des cyclistes. Le service compétent a proposé d'étudier la possibilité d'utiliser une partie du parc pour les piétons sur une longueur de 62 mètres. Une analyse détaillée est actuellement en cours, c.-à-d. que la faisabilité de la proposition sera examinée. Si l'analyse devait démontrer la faisabilité technique de la proposition, un projet correspondant serait d'abord présenté au collège échevinal, pour être ensuite présenté en temps voulu à la commission consultative compétente. Le collège échevinal s'efforce de trouver une alternative pour les cyclistes. Comme aucun projet définitif n'a encore été présenté, nous estimons que la motion déposée par *déi gréng* est prématurée, raison pour laquelle je propose au conseil communal de rejeter la motion.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Serait-il possible d'examiner, dans l'analyse mentionnée, si des mesures peuvent être prises pour réduire le trafic de transit sans porter atteinte au parc ? J'apprécierais que différentes pistes puissent être analysées.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Notre service analysera différentes pistes et, le moment venu, nous présenterons les résultats de cette analyse et nous en saisirons la commission consultative compétente.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Une motion présentée au conseil communal est habituellement renvoyée à la commission consultative compétente en vue d'une discussion approfondie. Je souhaiterais que l'on s'en tienne à cette approche. Il me manque des informations supplémentaires pour pouvoir voter aujourd'hui en connaissance de cause la motion en question. Si la motion était soumise au vote, je m'abstiendrais.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je sou mets au vote la motion déposée par le groupe *déi gréng*.

La motion est rejetée, les représentants des groupes DP et CSV votant contre. Les représentants du groupe déi gréng votent pour la motion. Les représentants des groupes LSAP, déi Lénk et ADR s'abstiennent.